

Savoirs communs n°13

Pauvreté et environnement : conjuguer les trajectoires



Agence Française
de Développement
& Institut Veolia
Environnement

Savoirs communs

La série *Savoirs communs* a pour objectif de faire vivre une dynamique d'échanges et de capitalisation autour des pratiques respectives de l'AFD et des acteurs de l'aide au développement dans une perspective d'apprentissage et d'enrichissement commun.

Tous les numéros de la série peuvent être téléchargés sur le site www.afd.fr

Coordination éditoriale : Laureline Felder et Marie de Jerphanion (AFD)

Réalisation graphique : letroisiemepôle

www.letroisiemepole.com

Mai 2012

Pauvreté et environnement : conjuguer les trajectoires

Cette publication s'appuie sur les travaux de la Conférence internationale « **Concilier lutte contre la pauvreté et qualité de l'environnement – Quelles solutions innovantes ?** » organisée les 27 et 28 juin 2011 par l'Agence Française de Développement et l'Institut Veolia Environnement. Sous le haut patronage du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et avec pour partenaires : l'Union internationale pour la conservation de la nature, le World Business Council for Sustainable Development, l'International Poverty Reduction Center in China, l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale de l'Iddri et de la FERDI, la Chaire Social Business, entreprise et pauvreté d'HEC.

Cette publication a été réalisée par une équipe composée de :
ISABELLE BIAGIOTTI, Association AIDA/ Le Courrier de la planète
et des coordinateurs de la conférence
BERTRAND CHARRIER, chargé de relations avec les Think tanks, les instituts de recherche
et les universités à l'Agence Française de Développement,
LUDIVINE HOUSSIN, chef de projet Partenariats et congrès scientifiques de l'Institut Veolia Environnement.

L'équipe rédactionnelle tient à remercier tous les collaborateurs
impliqués dans la préparation de la conférence :

Les auteurs des documents de cadrage pour leur contribution

Les collaborateurs de l'AFD et de l'IVE qui ont aidé à bâtir un programme riche et à mobiliser des acteurs de terrain

AFD : TANGUY ABITTAN-TENENBAUM, SABRINA ARCHAMBAULT, JULIE BARON, FADILA BELMOUNES, CÉCILE BERRIET, CATHERINE BONNAUD, PHILIPPE CHEDANNE, GUILLAUME CHIRON, ODILE CONCHOU, CONSTANCE CORBIER-CORTHAUX, JANIQUE ÉTIENNE, VALÉRIE FAKIR, CHRISTIAN DE GROMARD, JEAN-LUC FRANÇOIS, CATHERINE GARRETA, FRANÇOIS HENRY, GUILLAUME JOSSE, GILLES KLEITZ, NATHALIE LE DENMAT, TIPHAINÉ LEMÉNAGER, PASCAL PACAUT, EMMANUELLE POIRIER-MAGONA, JEAN-FRANÇOIS RICHARD, VÉRONIQUE SAUVAT, LAURELINE TRIBY et LAURE WEISGERBER.

IVE : ANNE BOUREL, MARIE-CLAIRE CAMUS, GENEVIÈVE FÉRONE, DOMINIQUE HÉRON, ÉRIC LESUEUR, DINAH LOUDA, GAËL MAINGUY, NICOLAS RENARD, MARIE-DOROTHÉE RIET-HUCHELOUP, CHRISTINE RODWELL, MARIE-THÉRÈSE SUART-FIORAVANTE, JEAN-PIERRE TARDIEU, GEORGES VALENTIS, THIERRY VANDELDELDE et PIERRE VICTORIA.

Table des matières

Avant-propos	4
--------------	---

1. DÉFENDRE L'ENVIRONNEMENT POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ 6

1. Les agendas internationaux de l'environnement et du développement 8

- Une préoccupation croissante pour l'environnement 8
- Le développement et la lutte contre la pauvreté 11

2. Identifier les enjeux et les acteurs 16

- Des enjeux humains et de plus en plus urbains 16
- Un monde fini où l'usage des ressources est devenu décisif 23

3. Revisiter les liens entre l'humain et la nature 28

- Intégrer les contraintes climatiques 28
- Intégrer les contraintes de diversité biologique 33

4. Fonder l'action sur l'impératif d'équité 36

- Intégrer les contraintes d'équité économique et écologique 36
- Intégrer les contraintes d'équité intergénérationnelle 40

2. CONCILIER PAUVRETÉ ET ENVIRONNEMENT : LA BOÎTE À OUTILS 44

1. Agir local pour agir au quotidien 46

- Le local au service du global 46
- Structurer les communautés et le secteur informel 48

2. Coordonner les acteurs	54
– Mobiliser le secteur privé	54
– Besoins croissants en biens et services essentiels	59
– Retours d’expérience	62
– Inventer de nouveaux partenariats	66
3. Adapter les financements	72
– Une question financière et politique	72
– Évaluer les besoins de fonds additionnels	73
– Recourir à des taxes internationales	74
– Développer les outils carbone	77
– Rémunérer les services	81
3. AU-DELÀ DU DIAGNOSTIC COMMUN	86
1. La nécessité d’une politique mondiale de développement durable	88
2. Changer de mesure du progrès	90
– La mesure du bien-être (Commission Stiglitz)	91
– La mesure de la valeur de l’environnement dans les indicateurs économiques	92
3. Accompagner la transition énergétique	94
– Les transferts de technologies durables	97
– Imaginer et financer l’adaptation	99
4. Une feuille de route pour une économie verte ?	102
EN SAVOIR PLUS...	106

Avant-propos

La pauvreté et la dégradation de l'environnement cohabitent de plus en plus souvent dans le monde et chacun de ces problèmes peut, à tour de rôle, devenir la cause de l'autre. La majeure partie de la population mondiale grandira dans les villes des pays en développement et sera confrontée à des enjeux immenses (habitat, alimentation, santé, éducation, etc.). Si la population mondiale atteint 10 milliards d'humains en 2050, dont près de 2 milliards en Afrique, les demandes et les besoins auront également augmenté, obligeant les sociétés à s'adapter et à définir de nouveaux modèles de développement et de croissance. Celles-ci devront de plus en plus faire appel à une utilisation rationnelle des ressources et développer une économie sobre en carbone. Ainsi, face à la complexité et à l'interdépendance de ces deux problématiques majeures, lutte contre la pauvreté et préservation de l'environnement, une analyse de leurs interactions offre des perspectives de solutions nouvelles, innovantes, et crée de réelles opportunités.

En réalité, la pauvreté se présente sous forme différente que l'on soit en France, au Mali ou en Inde. Si l'objectif ultime de ces femmes et de ces hommes est d'être respectés en tant qu'êtres humains, sortir de la pauvreté signifie aussi pouvoir travailler, se nourrir, s'instruire, se loger, se soigner et accéder à des services essentiels (eau, énergie, électricité) avec dignité. Pour que les populations bénéficient de ces services essentiels, des mutations économiques sont indispensables pour créer plus de richesses et aboutir *in fine* à une amélioration de leurs conditions de vie. De la diversité des rythmes et des modes de développement des peuples découle une multitude de formes de pauvreté, auxquelles s'ajoutent de possibles éléments aggravants, comme les facteurs environnementaux. Il est utile de s'interroger sur la pertinence des solutions proposées et d'identifier les plus adaptées, celles qui prennent en compte les dimensions environnementales.

Aujourd'hui, la préservation de l'environnement apparaît comme essentielle à un développement durable. L'être humain, de par ses interactions avec l'environnement, doit évoluer pour faire face aux nouvelles contraintes à l'échelle internationale : ressources naturelles limitées et fragilisées, perte de la biodiversité, territoires finis avec compétition entre leurs usages, besoin de nouvelles sources d'énergie, pression démographique particulièrement en milieu urbain et changement climatique.

Alors, pour une vie digne des populations et le maintien de l'habitabilité de la planète, n'est-il pas nécessaire de mener une réflexion sur cette approche intégrée et sur les moyens économiques permettant une transition et une réponse efficaces au double objectif de lutte contre la pauvreté et de préservation de l'environnement ?

Dans l'anticipation des tendances qui modèleront le monde de demain, des projets économiques viables intégrant les actions de lutte contre la pauvreté et la gestion durable de l'environnement apparaissent comme des priorités planétaires.

La mobilisation de tous les acteurs, États, organisations internationales, ONG, entreprises, fondations philanthropiques, communautés scientifiques, est nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre de nouvelles politiques et des instruments efficaces et durables de lutte contre la pauvreté dans un contexte de fragilisation de l'environnement.

Le sujet se pose comme un défi global, politique, économique, social, culturel, dont tous les termes n'ont pu être traités dans ce document ; toutefois, d'ores et déjà, les réponses locales, au plus près des populations, sont reconnues comme indispensables. La coopération de tous ces acteurs, la pérennisation d'activités économiques innovantes, le maintien des sources de financement existantes, le développement de projets locaux et le retour d'expérience devront être au cœur des réflexions et des décisions pour l'avenir. La Conférence des Nations unies pour le développement durable Rio + 20 est une occasion supplémentaire de trouver des solutions pour notre futur commun.

Louis-Jacques VAILLANT
Agence Française de Développement

Georges VALENTIS
Institut Veolia Environnement

1

Défendre l'environnement pour lutter contre la pauvreté

L'agenda international de l'environnement s'est construit en référence permanente à l'homme, à ses besoins et à ses capacités d'action. La prise de conscience des limites à la résilience de l'environnement s'est néanmoins opérée à une période où l'impératif de croissance économique mobilisait l'essentiel des énergies. La discussion du lien entre les deux questions s'est d'abord faite en termes de préséance.







1.1 Les agendas internationaux de l'environnement et du développement

Pour
Indira Gandhi,
la pauvreté
est la « pire
des pollutions ».

UNE PRÉOCCUPATION CROISSANTE POUR L'ENVIRONNEMENT

À la fin des années 1960, la dégradation de l'environnement est devenue une préoccupation croissante à la fois des opinions publiques et des responsables politiques, essentiellement au Nord mais pas seulement. Les Nations unies s'emparent progressivement de cet enjeu avec un premier Sommet de la Terre, à Stockholm (Suède) en 1972. Le lien avec la question sociale y est posé par Indira Gandhi, Premier ministre indien, qui désigne la pauvreté comme la « pire des pollutions ». Malgré cette intuition forte, les deux agendas restent long-

temps séparés. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), créé à l'issue de la conférence de Stockholm, s'est ainsi concentré sur l'aspect environnemental plutôt qu'humain, sans doute parce que les besoins institutionnels dans ce domaine paraissaient alors plus criants : l'enjeu était de sensibiliser au besoin d'action collective transversale dans ce domaine et de définir les problèmes environnementaux qui nécessitaient une coopération internationale. Ce n'est qu'une fois cette conscience collective créée que d'autres forums internationaux comme le G8 se sont penchés sur la problématique.



Un environnement urbain non résilient augmente les conséquences des catastrophes naturelles. Manille, Philippines, après le typhon Ketsana, septembre 2009.

© Eric Sales / Asian Development Bank

L'engagement pris à Stockholm par les dirigeants mondiaux de se rencontrer tous les dix ans pour faire le point sur l'état de la Terre a permis de continuer le débat et de dépasser l'impression initiale de beaucoup de pays en développement pour qui la protection de l'environnement n'était qu'une préoccupation de pays riches ne pouvant arriver qu'après la lutte contre la pauvreté. Les deux décennies suivantes, la discussion est, de fait, revenue systématiquement sur le lien esquissé à

Stockholm. La 3^e décennie du développement des Nations unies, qui s'est ouverte en 1980, affirme ainsi que le développement économique et la durabilité de la nature sont intimement liés et doivent être poursuivis conjointement. Un consensus se dégage progressivement sur le fait que la détérioration de l'environnement sape les bases du développement économique et qu'une intervention collective et coordonnée est nécessaire pour enrayer le phénomène.

LA NATURE EST RÉSILIENTE... SI ON PREND SOIN D'ELLE

Tout écosystème est défini par un territoire mais aussi par les moyens de reproduction des structures fondamentales dont il dispose : la matière comme les organismes vivants (animaux et végétaux) présents sur un territoire interagissent et sont étroitement dépendants des uns et des autres pour leur survie. Au-delà de ce fonctionnement initial symbiotique, tout écosystème se montre, par ailleurs, capable de survivre à des altérations et des perturbations de ses structures, de les corriger et de revenir à son état initial. Cette capacité d'adaptation et de correction est désignée sous le terme de résilience.

Les populations humaines interagissent avec ces écosystèmes, et leur propre capacité à ab-

sorber les chocs naturels (tempêtes, inondations, sécheresses...) ou anthropiques (pollutions, incendies, explosions, contaminations...) dépend étroitement de cette résilience naturelle. Si les chocs, naturels ou non, deviennent trop fréquents, si les activités humaines modifient trop profondément les structures de reproduction de l'écosystème, le retour à l'état initial devient impossible. La désertification ou la salinisation des terres correspondent ainsi à des états où la capacité de résilience des écosystèmes a été dépassée. La compréhension de ce phénomène a amené beaucoup d'écologistes à chercher à définir des « points de non retour » marquant la limite de résilience des systèmes écologiques.

Ces impératifs sont au cœur des travaux de la Commission Gro Harlem Brundtland, commandés par les Nations unies, qui répond qu'il faut faire émerger un « développement durable », c'est-à-dire « un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Avec la publication en 1987 de leur rapport, *Notre avenir commun*, la question plus vaste de la relation entre l'environnement et le développement aux échelles nationale et internationale est ainsi officiellement posée sur l'agenda internatio-

nal. Le rapport recommande déjà une gestion efficace des ressources naturelles, l'économie de l'énergie et une taille de la population en harmonie avec le potentiel des écosystèmes. Il préconise également une augmentation importante des flux de capitaux et l'amélioration des conditions commerciales en faveur des pays en développement ainsi que la mise en place de mesures destinées à réduire l'écart du niveau de vie entre les pays riches et les pays pauvres. Il fixe ainsi l'ordre du jour du 2^e Sommet de la Terre qui s'organise à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992.

La conférence de Rio modifie profondément la dynamique des discussions internationales. D'abord, en instituant le développement durable, ou l'équilibre entre bien-être économique, équité sociale et protection de l'environnement, comme objectif global devant orienter l'ensemble des politiques publiques. Plus encore, que l'on considère la négociation climatique ou celle sur la gestion de la biodiversité, deux des principaux processus ouverts à Rio, elle inscrit la référence au développement économique et social et au bien-être humain dans l'agenda des actions environnementales.

Huit ans plus tard, c'est au nom de l'objectif d'équité sociale que la Déclaration des ministres de l'Environnement de Malmö (Suède) réclame encore davantage d'efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles. Son constat est sans appel : « [...] le fardeau de la pauvreté, qui touche une grande proportion des habitants de la planète, a fait contrepoids à la consommation excessive et à l'utilisation inefficace des ressources qui perpétue le cercle vicieux de la dégradation de l'environnement et de l'augmentation de la pauvreté. »

Si le constat semble dès lors relativement partagé, reste à construire les moyens d'une action efficace. Le 3^e Sommet de la Terre de 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud) marque un pas supplémentaire dans cette réflexion. Le plan d'action reconnaît le rôle

central du secteur privé dans l'accomplissement à la fois de l'Agenda 21 défini à Rio et des huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), proclamés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2001. L'idée de partenariats public-privé (PPP) travaillant à la réalisation des OMD, notamment l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, est ainsi inscrite dans le Plan d'action final. Les États conservent le rôle de régulateur et de défenseur des services publics mais délèguent une partie du financement des infrastructures et leur gestion quotidienne à des acteurs privés qui peuvent s'avérer plus efficaces. En 2012, Rio+20, le 4^e Sommet de la Terre, devrait continuer d'explorer le rôle du secteur privé dans la poursuite d'un développement durable, notamment lors de ses discussions sur l'économie verte.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le développement et la lutte contre la pauvreté constituent des enjeux reconnus depuis près de cinq décennies par la communauté internationale au nom de la paix mondiale. Comme tels, ils ont justifié la mise en place d'une solidarité entre États, fondée sur l'idée que les inégalités économiques entre peuples génèrent des conflits et qu'il est de l'intérêt des plus développés de financer des politiques visant à y remédier. La première décennie pour le développement, proclamée en 1960

La dégradation de l'environnement renforce la pauvreté et la précarité dans les bidonvilles à Bombay, Inde.

© Veolia, Dhiraj Singh - Polaris / Interlinks image



par les Nations unies, prescrit ainsi la mobilisation de ressources pour atteindre 5% de croissance économique annuelle dans l'ensemble des pays en développement en 1970.

Dans l'esprit de la majorité, l'accroissement des richesses matérielles doit engendrer le progrès social. Les débats s'élargissent rapidement à la question des moyens du financement

de cet objectif. En octobre 1970, l'Assemblée générale des Nations unies recommande ainsi que 0,7% du PIB des pays industrialisés soit assigné au développement économique des pays du Sud. Cet objectif est aujourd'hui toujours à atteindre pour beaucoup de pays; la France, troisième contributeur mondial en aide publique au développement (APD) nette, reste en dessous de 0,5%.

L'évaluation qualitative des premiers résultats obtenus et la référence aux droits économiques et sociaux, inscrits dans la Charte des Nations unies en 1966, soutiennent parallèlement l'émergence de l'idée de besoins humains essentiels, dont la satisfaction doit orienter les politiques publiques. Si ces objectifs sont plus précis, la communauté des bailleurs de fonds, représentée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, continue néanmoins de les considérer comme une conséquence de l'amélioration de la productivité économique et non comme une priorité.

Au milieu des années 1990, l'analyse des liens de cause à effet se complexifie. Le sous-développement est présenté comme un « cercle vicieux », entretenu par le fort accroissement de la population, la pauvreté, la sous-alimentation, l'analphabétisme et la dégradation de l'environnement. Si la croissance économique reste un moteur, elle doit se faire « durable » et reposer sur une participation plus large de l'ensemble de la population aux activités de production, avec un partage plus équitable du fruit de ces activités. De 1996 à 2000, les bailleurs de fonds élaborent les bases d'une refondation de l'aide au développement, basée à la fois sur un partenariat politique avec les pays du Sud et des objectifs chiffrés. Dès 1996, on trouve dans la proposition du CAD reprise par le G7, et intitulée *Vers un partenariat pour le développement dans le nouveau contexte mondial*,

sept des huit objectifs qui deviendront les Objectifs du Millénaire pour le développement. Notamment : « Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage d'habitants des pays en développement vivant dans l'extrême pauvreté » et « Inverser avant 2015, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national, la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales ».

La conception du développement, de ses ressorts, de son rôle dans l'éradication de la pauvreté et de ses relations avec la conservation des ressources naturelles a ainsi profondément évolué depuis les années 1960. Elle a dépassé la recherche d'une croissance économique, tenue pour capable de régler les problèmes sociaux et environnementaux. Les nouvelles définitions qui émergent, à la manière d'Amartya Sen, considèrent le développement comme l'élargissement des potentialités offertes aux individus – potentialité d'améliorer la qualité de l'air respiré, de l'eau bue, de l'alimentation consommée, d'échapper à des tsunamis ou des raz-de-marée, de ne pas souffrir d'épidémie causée par la dégradation de l'environnement. Les agendas sont maintenant traités de front.

QUARANTE ANS D'HISTOIRE INTERNATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

1972

- Sommet de la Terre I - Conférence sur l'homme et l'environnement (Stockholm, Suède). Création du PNUE.

1980

- 3^e décennie du développement des Nations unies : le développement économique et la durabilité de la nature sont liés.

1987

- Le rapport Brundtland impose le concept de développement durable, promouvant une approche équilibrée de la croissance économique, du développement social et de la protection de l'environnement.

1992

- Sommet de la Terre II - Conférence de Rio sur l'environnement et le développement. Adoption des Conventions sur le climat et la biodiversité.

1994

- Convention des Nations unies sur la désertification.

1995

- Création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), reconnaissant l'objectif de développement durable dans son préambule.

1996

- Habitat-II (Istanbul, Turquie) se donne pour mission de promouvoir le développement durable dans le contexte de l'urbanisation rapide au niveau mondial.

1997

- L'Assemblée générale des Nations unies examine les résultats du Sommet de la Terre (Rio+5).
- Adoption du protocole de Kyoto encadrant les émissions de gaz à effet de serre.

1999

- Lancement du Global Compact, un mécanisme de partenariat sur la base d'engagements volontaires entre les entreprises et les Nations unies dans une optique de développement durable.

2000

- Plus de 150 pays membres de l'ONU signent la déclaration du Millénaire définissant huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à atteindre pour 2015, couvrant en partie le champ du développement durable.

2002

- Sommet de la Terre III - Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud), cherchant des moyens de mise en œuvre de l'agenda de Rio, met l'accent sur les partenariats public-privé (PPP).

- Habitat-III se penche sur les dimensions rurales d'un développement urbain durable (Nairobi, Kenya).
- Sommet sur le financement du développement (Monterrey, Mexique).

2005

- Le protocole de Kyoto entre en vigueur.

2006

- Le Sommet du Millénaire+5 juge « modestes » les progrès réalisés vers les OMD (New York, États-Unis).

2007

- La Commission européenne et l'Allemagne lancent l'initiative Économie des écosystèmes et diversité biologique (TEEB) chargée d'évaluer la valeur économique de la biodiversité.

2008

- Année internationale de l'eau.
- Le 3^e Forum de haut niveau sur l'aide au développement définit quatre principes : prévisibilité des engagements, recours aux systèmes nationaux de distribution, conditionnalité basée sur les politiques nationales et déliement de l'aide de toute contrainte dans le choix des fournisseurs.

2009

- Année de l'assainissement pour susciter des mobilisations en faveur des 2,6 milliards de personnes qui n'ont pas accès à des systèmes d'assainissement améliorés.

- Création de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) qui doit assister la transition mondiale vers les énergies vertes.

- La COP 16 de la Convention sur le changement climatique marque le pas sur les engagements volontaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2010

- Lancement de la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

- Le G20 prend le pas sur le G8 en tant que forum politique international de réflexion sur le développement économique.

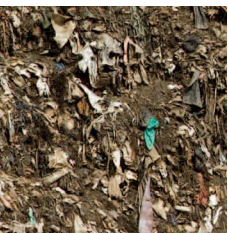
- Adoption du plan de Nagoya et d'un accord sur le partage des bénéfices de l'exploitation de la biodiversité.

2011

- Année internationale des forêts.

2012

- Année internationale de l'accès à l'énergie pour tous.
- Rio+20.



1.2 Identifier les enjeux et les acteurs

Les disparités régionales demeurent importantes malgré la diminution des taux de pauvreté.

DES ENJEUX HUMAINS ET DE PLUS EN PLUS URBAINS

La réduction de la pauvreté est le premier des huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en septembre 2000 à l'unanimité par les 184 pays membres de l'ONU. La Déclaration de l'Assemblée générale parle ainsi « d'avoir divisé par deux le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, fixé à moins de 1,25 dollar par jour d'ici 2015 ». Cet objectif a été réévalué à 1,5 dollar par la suite. À quelques années de l'échéance fixée, force est de constater que si des résultats substantiels ont été atteints, ils restent insuffisants dans certaines régions et certains pays.

Globalement, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté absolue a beaucoup baissé. Le taux de pauvreté mondial était de 46 % en 1990 ; il était déjà passé à 27 %

en 2005 et devrait être de 15 % en 2015 – soit largement en dessous de la barre symbolique de 23 % fixée par les OMD en 2000. Ce bon résultat révèle néanmoins de grandes disparités régionales. En Asie de l'Est, le taux de pauvreté est passé de 60 à 19 % en vingt-cinq ans et, en Asie du Sud-Est, de 39 à 19 % ; le taux chinois devrait se situer sous les 5 % en 2015. Dans tous ces cas, les objectifs sont plus qu'atteints. En Asie du Sud, malgré les bons résultats de l'Inde où le taux de pauvreté devrait avoir baissé de 51 à 22 % d'ici 2015, les progrès sont moins spectaculaires, mais certains. Les tendances restent plus préoccupantes en Afrique subsaharienne, où 58 % de la population vivaient sous le seuil de pauvreté en 1990, et à peine moins en 2005 : 51 %. Néanmoins, les tendances paraissent suffisantes pour que les Nations unies, dans leur rapport 2011 sur l'avancée des OMD, espèrent le voir baisser à 36 % (soit toujours 13 points de plus que l'objectif initial).



Dans un monde de plus en plus urbain, maîtriser la production des déchets, les pollutions et offrir des conditions de vie dignes aux plus pauvres reste un défi. Bombay, Inde.

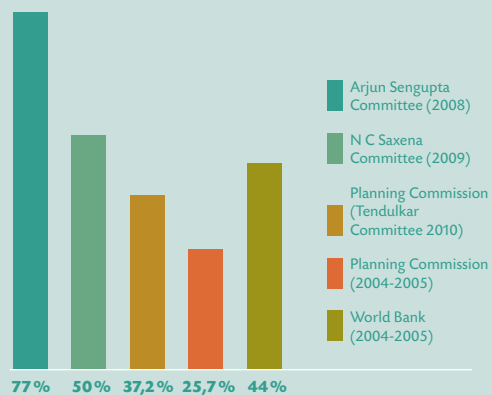
© Veolia, Dhiraj Singh - Polaris/Interlinks image

REGARDER LA PAUVRETÉ EN FACE EN INDE d'après l'intervention de Sheela Patel, Slum/Shack Dwellers International, Inde

Mesurer la pauvreté est un enjeu politique important en Inde. Selon qui émet des statistiques, selon les critères retenus, le taux varie du simple au triple. Les évaluations gouvernementales de 2005 arrivent à un taux de quasiment 26 %. À l'autre extrême, le Comité Arjun Sengupta est arrivé en 2008 à un taux de 77 %.

Selon le magazine *Forbes India*, les statistiques des États fédérés sont entachées de fraudes – les autorités locales cherchant généralement à augmenter leur nombre de personnes pauvres pour obtenir des allocations supplémentaires du gouvernement central. À l'inverse, nombre de familles rurales pauvres ne sont pas comptabilisées par un processus dominé par les élites locales, qui fixent leurs propres critères.

COMBIEN D'ENTRE NOUS SONT PAUVRES ?



Source : « Identifying the Poor », *Forbes India*, business.in.com, consulté le 24 décembre 2010

Le taux des
urbains précaires
atteint 43 %
en Asie du Sud
et 62 % en Afrique
subsaharienne.

C'est la forte croissance globale des pays en développement au début des années 2000 qui est la première responsable de la réduction tendancielle de la part de la population vivant au-dessous de 1,25 dollar. Même les pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne et d'Asie de l'Est ont bénéficié d'une croissance soutenue autour de 5 % par an durant la période. La tendance a toutefois connu un coup d'arrêt avec la crise économique et financière, qui s'est ouverte en 2008 dans les pays développés et a contraint les échanges.

Le taux de croissance de l'Afrique subsaharienne est ainsi tombé à 2,9 % en 2009, souffrant notamment de l'envol des cours des matières premières et des hydrocarbures. Si la croissance est revenue en 2010 à 6 % pour les pays en développement – 4,7 % pour l'Afrique subsaharienne –, elle ne crée plus suffisamment d'emplois pour absorber les arrivées sur le marché du travail, pour améliorer les rémunérations ou pour stabiliser les activités. Selon la Banque mondiale, 64 millions de personnes sont ainsi retombées dans la pauvreté en 2010 en raison de la crise, mettant ainsi en évidence toute la fragilité des résultats obtenus auparavant. *Le Rapport 2011 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement* souligne par ailleurs que même lorsque les progrès sont notables, les résultats environnementaux restent fragiles et toujours en défaveur des plus pauvres.

Évolution des contours de la pauvreté

Au-delà des chiffres, le visage de la pauvreté est lui-aussi en pleine évolution. Si les pauvres sont aujourd'hui essentiellement des ruraux (75 %), le monde connaît un exode rural sans précédent qui transforme profondément les anticipations à court terme des enjeux. En 2009, les Nations unies ont annoncé que plus de la moitié de la population mondiale vivait dorénavant en ville, contre 13 % seulement en 1900, et que le mouvement devait s'accroître dans les prochaines décennies. Si la population des villes des pays développés s'est relativement stabilisée, le mouvement continue au Sud. Les villes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine accueillent chaque mois 5 millions de nouveaux habitants, contre 500 000 dans les villes d'Europe ou d'Amérique du Nord. À lui seul, le continent africain devrait ainsi voir sa population urbaine multipliée par trois dans les quarante prochaines années.

Et c'est la forme prise par cette migration massive qui interroge. Une personne sur six dans les pays en développement vit d'ores et déjà dans une zone urbaine en grande pauvreté dont l'environnement est malsain. Le taux des urbains précaires atteint 43 % en Asie du Sud et 62 % en Afrique subsaharienne. Comment imaginer que des arrivées massives pourront se faire dans des situations sanitaires et sociales satisfaisantes dans des pays très pauvres ? Comment satisfaire les besoins de base de ces nouvelles populations ?



60% de la population urbaine africaine vit d'ores et déjà dans des bidonvilles.

© Agence AFD Afrique du Sud

L'URBANISATION AFRICAINE : UN MODÈLE SANS PRÉCÉDENT d'après l'intervention de Joan Clos, ONU-Habitat, Kenya

Aujourd'hui, 40 % du milliard d'habitants peuplant le continent africain vivent dans les zones urbaines, et cette population urbaine devrait tripler d'ici 2050, bouleversant durablement le paysage africain, l'occupation des territoires et le fonctionnement des économies. L'urbanisation africaine en cours diffère de tout ce qui a été observé sur les autres continents. Elle est ainsi la première dans l'histoire à se dérouler sans être portée par un mouvement d'industrialisation qui définit les conditions d'installation en zone urbaine. Elle est aussi la première à toucher davantage les villes moyennes (10 000 habitants) que les très grandes villes. Ainsi, le taux annuel d'accroissement de la population d'Abidjan (Côte d'Ivoire) est passé de 8 % dans les années 1960 à 3,7 % de nos jours, celui de Cotonou (Bénin) de 8,1 % à 4,4 %. Parallèlement, le nombre d'agglomérations de 10 000 à 20 000 habitants a doublé entre 1980 et 2000 en Afrique de l'Ouest.

Cette urbanisation se nourrit d'abord d'une fécondité, qui baisse moins vite en Afrique que dans le reste du monde, en particulier en zone rurale. Beaucoup d'États cherchent à

freiner l'exode rural quand ils n'encouragent pas les retours. Les bourgs absorbent cette population supplémentaire, selon un taux de croissance démographique de 2,5 à 3 % par an, et se transforment en agglomérations « urbaines ». La plupart n'ont ni le statut officiel de « ville », ni les équipements, ni les services, ni les modes de gouvernance et de fonctionnement adaptés.

60 % de la population urbaine d'Afrique subsaharienne vivent d'ores et déjà dans les bidonvilles. Les services d'assainissement et d'approvisionnement en eau n'arrivent pas à répondre à leurs besoins croissants. Les Africains urbains sans accès à l'eau potable sont ainsi passés de 30 millions en 1990, à plus de 55 millions en 2008. Sur la même période, le nombre de personnes sans accès à aucun service d'assainissement a doublé pour atteindre les 175 millions d'individus, selon un rapport du PNUD de mars 2011.

Sans perspective économique pour des populations jeunes et nombreuses, sans autorités locales suffisamment préparées, sans accompagnement, le mouvement fait craindre des catastrophes humanitaires sans précédent.



Le développement urbain de Bamako comme de la plupart des villes africaines génère avant tout des quartiers précaires privés des infrastructures de base.

© Danièle Seguir, AFD

La transition urbaine mondiale est marquée par une ségrégation sociale et spatiale grandissante.

La transition urbaine mondiale actuelle est ainsi marquée par une ségrégation sociale et spatiale grandissante, qui demande de réévaluer les besoins et les méthodes d'accompagnement de cette transition. Dans un monde de plus en plus urbain, le revenu n'est qu'un des déterminants de la pauvreté humaine.

L'accès aux services de base (éducation, santé, mais aussi eau, assainissement, énergie ou réseau électrique) est ce qui concrètement définit les conditions de vie, les mouvements de populations et le développement humain. Dans les villes du Sud, 30 à 60 % de la population sont exclus de l'ensemble de ces services, souvent parce qu'ils n'ont pas les moyens matériels d'y accéder ou parce que l'urbanisation se fait sans générer leur fourniture.

L'accès à l'eau et à l'assainissement

Parmi les services essentiels, l'accès à l'eau et à l'assainissement ont déjà été reconnus comme des besoins humains incontournables. Le 7^e Objectif du Millénaire pour le développement des Nations unies, consacré à la préservation de l'environnement, inclut, depuis sa révision de 2002 lors du Sommet de Johannesburg, la question de l'assainissement. Il prescrit ainsi de « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base ». En juillet 2010, l'Assemblée

générale des Nations unies a encore réitéré l'importance de l'accès à l'eau en en faisant un « droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ». Sans doute est-ce une décision relativement consensuelle à obtenir alors que presque partout l'accès à l'eau progresse plus rapidement que l'accès à l'assainissement.

Selon la norme fixée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef, il faut 100 litres par jour pour subvenir aux besoins (boisson et hygiène) d'une famille de cinq personnes. La source d'eau potable doit aussi être située à moins d'un kilomètre pour être considérée comme « accessible ». Selon ces critères, 884 millions de personnes n'ont toujours pas d'accès à l'eau, soit environ 13 % de la population mondiale. 37 % de ces personnes vivent en Afrique subsaharienne, 25 % en Asie de l'Est.

À l'échelle mondiale, l'accès à l'eau progresse (+10 % depuis 1990) et, même dans les deux régions les plus en retard, il s'est développé : +11 % en Afrique subsaharienne pour couvrir 60 % de la population ; +20 % en Asie de l'Est, atteignant 89 %. Partout, les chiffres urbains sont supérieurs, témoignant de l'existence d'adductions d'eau, alors qu'en zone rurale, le recours aux puits et aux sources reste fréquent et difficile à mesurer. La persistance des problèmes urbains montre néanmoins que sans tarifs et services adaptés aux populations les

plus précaires, la présence d'infrastructures ne suffit pas à garantir l'accès de tous à l'eau.

L'assainissement, s'il inclut l'épuration des eaux usées, réduit l'impact de l'établissement humain sur l'environnement et préserve la qualité des eaux. Il participe aussi à la lutte contre des maladies comme les diarrhées, le paludisme ou la schistosomiase. Il demeure pourtant le parent pauvre des politiques publiques des pays en développement, à l'image de l'Inde où 45 % de la population dispose d'un téléphone portable et seulement 31 % a accès à un système d'assainissement. Les progrès mondiaux sont ainsi très réduits : en 1990, 46 % de la population mondiale n'avaient pas accès à des latrines améliorées. 39 % étaient encore dans la même situation en 2008, et on devrait atteindre le chiffre de 36 % en 2015 – soit 13 points de moins que le résultat espéré. Selon l'Université des Nations unies, établir un accès universel à l'assainissement demanderait de mobiliser 0,2 % du PNB mondial chaque année.

UN MONDE FINI OÙ L'USAGE DES RESSOURCES EST DEvenu DÉCISIF

Deux décennies après Rio, la conscience que les ressources naturelles de la planète sont finies a progressé. La pression sur les ressources naturelles n'a jamais été aussi forte et, surtout, toutes les anticipations conjecturent aujourd'hui son accroissement. Dans tous

les secteurs, l'arbitrage entre conservation et exploitation, entre valorisation de court terme et assurance de disponibilité à long terme, se pose avec acuité.

Des pressions sur les ressources naturelles à arbitrer

La croissance attendue de la population mondiale, avec une perspective moyenne de 10 milliards d'habitants dans le monde à l'horizon 2100 contre 7 milliards en 2011, amène à anticiper une explosion des besoins alimentaires. Généralement, on tient pour nécessaire de doubler la consommation végétale dans la même période. Mais l'extension des surfaces agricoles pour la production alimentaire entre en compétition avec l'extension tendancielle des zones urbaines et la nécessité de protéger les espaces naturels encore inutilisés. Elle est de plus contrainte par la dégradation tendancielle des sols en raison de leur sur-utilisation et de leur mauvais entretien. L'usage des sols est ainsi devenu une question incontournable, politique et controversée.

**L'AGRICULTURE DE CONSERVATION EST-ELLE RÉSERVÉE AUX RICHES ?
LE CONTRE-EXEMPLE DE MADAGASCAR**
d'après l'intervention de M. Rakotondramanana, GSDM, Madagascar

Madagascar est un bon exemple des dilemmes accablant les agricultures africaines traditionnelles. 77% de la population est rurale ; 80% d'entre elle vit avec moins de 1,25 dollar par jour, en dessous du seuil absolu de pauvreté. La pression démographique, le manque d'intrants (moins de 10% des agriculteurs utilisent des engrais) et l'absence de formation agricole entretiennent la dégradation et l'érosion des sols. La baisse des rendements, et donc des revenus, qui en découle entretient une spirale difficile à briser.

Alternative à des intrants coûteux, l'agriculture de conservation a déjà montré sa capacité à reconstituer les sols sur près de 7% des terres agricoles mondiales. Elle propose de reproduire le fonctionnement des systèmes forestiers : les sols ne sont jamais laissés à nu ; les cultures sont pratiquées en rotation, associant des plantes améliorant la fertilité des sols, comme les légumineuses, à des cultures à racines

profondes qui limitent l'érosion naturelle. Si les principes sont basés sur la reproduction des processus naturels, ces pratiques sont tenues comme exigeantes en termes de formation des agriculteurs. Comme tout investissement, elles fonctionnent également mieux lorsque les tenures foncières sont stables et les agriculteurs garantis de ne pas perdre l'usage des sols qu'ils ont reconstitués. Il faut en général cinq ans pour mesurer les effets positifs.

Défiant ces préalables, le Groupement pour le semis direct de Madagascar (GSDM) forme de très petits agriculteurs malgaches à ces techniques demandant plus de travail que d'investissement financier. L'apprentissage appliqué directement dans les champs le rend accessible aux agriculteurs quel que soit leur niveau d'instruction. La mise en culture associée leur permet de produire du riz de montagne (*upland rice*) tout en leur fournissant du fourrage pour le bétail.

L'agriculture de conservation à Madagascar permet d'augmenter les rendements des rizières tout en produisant du fourrage pour les troupeaux.



© Nicolas Hertkorn

Les populations vulnérables doivent devenir les acteurs de la préservation de leur environnement.

On retrouve les mêmes dilemmes et éléments d'arbitrage dans les usages de l'eau : satisfaire quantitativement et qualitativement les besoins humains restent un objectif indiscutable de la communauté internationale ; mais d'autres besoins sont difficilement conciliables et néanmoins pressants. D'ores et déjà, les humains utilisent 54 % de l'eau douce accessible dans les rivières, les lacs et les nappes phréatiques. Le PNUD prévoit que cette consommation atteigne 70 % en 2025, essentiellement pour répondre à la croissance démographique. Le principal poste de consommation est d'ailleurs l'agriculture (70 % de l'eau douce exploitée par les humains), dépassant souvent les capacités de recharge naturelle des nappes souterraines. Selon le Conseil mondial de l'eau, il faut en moyenne 1 400 litres d'eau pour produire une tonne de riz, et dix fois plus (13 500 litres) pour produire une tonne de viande de bœuf. Les pays où l'essentiel de la production agricole provient de terres irriguées – Australie, Mexique, Espagne ou États-Unis – tirent cette surexploitation à la hausse. À la consommation agricole s'ajoute les prélèvements de l'industrie (22 %) ; une moyenne qui masque une situation contrastée entre les pays à revenus élevés (où 59 % des prélèvements sont industriels) et les pays à faible revenus (8 %). Finalement, la consommation humaine ne représente que 8 % des ressources en eau douce mondiale ; là encore, le volume moyen d'un habitant des pays développés atteignant dix fois celui des pays en développement.

La pression sur les ressources naturelles se traduit aussi dans les choix productifs. La nécessité d'augmenter la production alimentaire entre en conflit avec le développement de la filière des agrocarburants de première et de deuxième générations. Les deux cultures demandent souvent les mêmes terres ou la même quantité d'eau. La production des biodiesels de soja, de colza et de jatropha demande plus de 13 000 litres d'eau par litre de carburant. Les quantités d'intrants utilisés provoquent des pollutions des nappes phréatiques d'autant plus importantes que les cultures sont implantées sur des terres nouvellement défrichées à cet effet. L'exemple des agrocarburants illustre sans doute combien il convient aujourd'hui de penser les modèles de développement comme des modèles d'utilisation des ressources naturelles. Reste à préciser comment rendre ces modèles compatibles avec la lutte contre la pauvreté.

Des populations pauvres du Sud plus vulnérables à la dégradation de l'environnement

Un large consensus existe pour dire que les populations pauvres du Sud sont les plus directement menacées par la dégradation de leur environnement. Ces menaces se traduisent d'abord par la disparition ou le renchérissement de ressources jusque-là non monétarisées : produits alimentaires, plantes médicinales, eau, bois de chauffage, etc. Elles se manifestent

également par la perte (ou la réduction) de revenus liés à l'exploitation des ressources naturelles, notamment la vente de produits agricoles en raison de la baisse des rendements. Plus généralement, elles laissent ces populations sans protection contre les chocs extérieurs – catastrophes naturelles, conflits, crises économiques – nourrissant encore le processus de migration vers les villes. Enfin, elles les privent souvent de biens culturels fondateurs, marqueur identitaire et culturel, lieu spirituel. Tous ces constats figurent dans les argumentaires prescrivant la constitution d'aires protégées, la protection des zones de haute biodiversité, des forêts primaires, des zones humides ou des mangroves.

La conservation de l'environnement n'est néanmoins pas toujours directement positive pour les populations les plus pauvres. La création d'aires protégées, par exemple, peut les priver durablement de biens et de services dont elles sont dépendantes. Cette critique est également valide pour toute activité économique liée à un territoire – exploitation forestière, mines, tourisme, routes, barrages... Il est donc important de favoriser des solutions de conservation de l'environnement adaptées aux besoins des plus pauvres. Plus encore, comme l'ont montré les travaux de Pavan Sukhdev, les populations vulnérables doivent devenir les acteurs de la préservation voire de la reconstruction de leur environnement et doivent participer à l'ensemble des décisions publiques.



1.3 Revisiter les liens entre l'humain et la nature

La viabilité d'un nombre croissant de territoires sera profondément remise en cause.

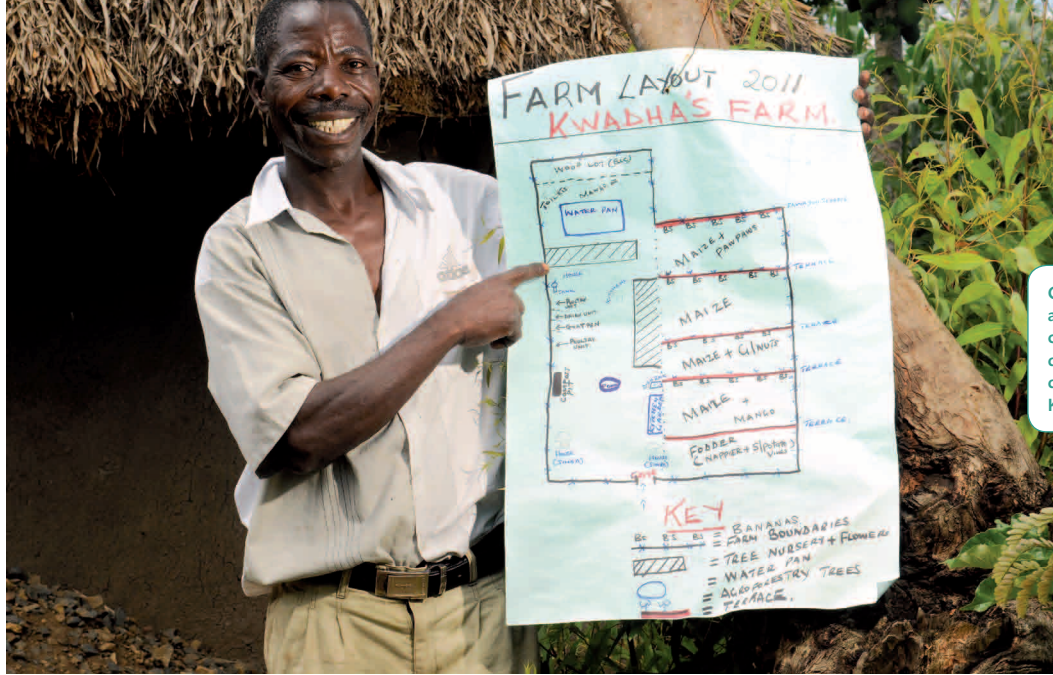
Tous les indicateurs naturels imposent aujourd'hui de (re)penser la vie humaine en fonction des contraintes environnementales de long terme. La prise en compte des conditions d'atténuation des changements climatiques ainsi que de celles de reconstitution de la diversité biologique sont évidemment incontournables, tant elles vont déterminer les conditions mêmes de la vie humaine dans les décennies à venir. Mais ces efforts ne seraient pas durables sans placer l'équité sociale et temporelle au cœur des politiques publiques.

INTÉGRER LES CONTRAINTES CLIMATIQUES

La dégradation globale de la résilience de l'environnement s'incarne sans doute aujourd'hui dans les changements climatiques à l'œuvre et à venir. La vie n'est possible sur notre planète que dans une plage, finalement étroite, de températures. Que l'augmentation des températures ne soit que de deux degrés (scénario espéré), qu'elle atteigne quatre degrés (scénario probable) ou qu'elle

dépasse encore ce cap, et l'on sait déjà que la viabilité d'un nombre croissant de territoires sera profondément remise en cause.

Les changements climatiques sont aujourd'hui perceptibles partout : dans l'augmentation des événements extrêmes, dans la fonte des glaciers et des banquises polaires, dans le dérèglement des régimes de pluie, dans les vagues de chaleur ou dans la montée du niveau de la mer. Les assureurs suivent depuis longtemps la question des changements climatiques, de leurs impacts possibles et avérés, de leurs coûts. Les grands réassureurs (Munich Re ou Swiss Re, par exemple) publient des rapports annuels détaillés sur la question depuis les années 1980. Le coût de catastrophes naturelles répertoriées est, de manière révélatrice, passé d'une moyenne de 50 milliards de dollars par an jusqu'au milieu des années 1980, à plus de 100 milliards de dollars dans les années 1990 et à près de 200 milliards de dollars durant la dernière décennie. En 2010, il a atteint 222 milliards de dollars.



Choisir des cultures et un assolement adaptés aux contraintes climatiques doit assurer l'avenir des petites exploitations. Kombewa, Kenya.

© Neil Palmer, CIAT

Ces études illustrent également bien la structure différenciée des impacts selon les régions et les niveaux de développement. Certaines régions – l'Asie du Sud-Est, l'Afrique de l'Est, l'Amérique centrale – sont plus systématiquement touchées par des événements de grande ampleur depuis les années 1970. Le nombre de victimes dans ces zones va dépendre de la préparation des autorités. Les efforts réalisés par le Bangladesh pour créer des mécanismes d'alerte et d'évacuation des populations vulnérables sont ainsi généralement tenus comme des facteurs explicatifs de la réduction du nombre de victimes dans ce pays ces dernières années. Ils ont permis de ne déplorer que 3 400 victimes lors du passage du cyclone Sidr en 2008, quand la Birmanie en dénombrait 146 000. De manière générale, on constate enfin un impact financier croissant des catastrophes dans les pays les plus développés,

dû à la valeur des biens détruits. Les pays en développement, qui enregistrent un total plus élevé d'événements climatiques, affichent souvent des destructions matérielles moins coûteuses simplement parce que leurs propriétaires ne sont pas assurés. L'impact humain et humanitaire est, quant à lui, difficilement rendu par les chiffres des réassureurs.

L'existence de politiques de gestion des territoires et du risque, ainsi que les moyens financiers disponibles amènent à penser que l'adaptation des sociétés aux contraintes du changement climatique va se faire plus facilement dans les pays développés que dans les pays en développement. Néanmoins, inventer, du Nord au Sud, un mode de développement compatible avec les contraintes climatiques est devenu une nécessité globale et partagée.

ADAPTATION CLIMATIQUE VEUT-ELLE DIRE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ? d'après l'intervention de François Gemenne, Iddri, France

L'adaptation a constitué, jusque dans les années 2000, un tabou dans les négociations climatiques. L'aborder était synonyme d'accepter la non-réduction des émissions et d'aller à l'encontre des politiques d'atténuation. La prévision, tenue comme de plus en plus crédible, que nous devons collectivement faire face à une augmentation d'au moins 4° d'ici la fin du siècle a néanmoins rendu la discussion inévitable.

Toutefois, la définition de l'adaptation reste floue et les négociations l'abordent en termes financiers. La conférence de Cancún, en 2010, a confirmé l'engagement des pays industrialisés à contribuer à hauteur de 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, sans préciser qui allait payer ou comment les sommes allaient être distribuées. Parallèlement, les

États-Unis ont inscrit l'assistance aux pays climatiquement vulnérables dans leur politique de défense de l'intérêt national, apportant des arguments « réalistes » à une solidarité internationale dans le domaine.

C'est à ce stade que se fait la liaison entre l'agenda climatique et l'agenda du développement. Mais si les canaux sont sans doute identiques, les critères de distribution peuvent-ils être les mêmes ? Plus précisément, quelle doit être la cible des politiques d'adaptation ? les plus pauvres ? les plus vulnérables ? les plus exposés au risque ? les plus menacés de conflits ou de migrations « climatiques » ? ceux qui doivent participer à un accord global ? Autant de questions encore ouvertes sur l'agenda international.

La sécheresse de 2008-2009 au Kenya n'a pas seulement eu des impacts agricoles ou alimentaires ; elle a pesé sur les moyens nationaux de production électrique, rendant le pays plus dépendant des hydrocarbures dans un contexte de hausse des cours des matières premières. Face à des crises économique et environnementale qui ne peuvent que se renforcer mutuellement, la communauté internationale doit développer des moyens d'anticipation et de réponses adaptés dans un contexte où les financements publics deviennent rares. Selon le Groupe d'experts

intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'adaptation doit ainsi viser « l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. »

La définition, le financement et la mise en œuvre de politiques d'adaptation fournissent un bon point de départ pour revisiter les relations entre développement humain et environnement. Il s'agit, à la fois, d'identifier avec

précision les contraintes environnementales pesant sur une société donnée, mais aussi de déterminer les marges d'action à court et à moyen termes. Les programmes d'adaptation étant encore très récents, ils se traduisent avant tout par des « projets sans regrets », c'est-à-dire bénéfiques dès maintenant, dans les conditions climatiques actuelles, mais aussi prévenant les effets potentiels de conditions climatiques dégradées. On y trouve la promotion des énergies renouvelables, l'amélioration des techniques d'irrigation ou la cartographie des zones à risques. Parmi ces mesures, beaucoup peuvent être incluses dans un projet de développement plus traditionnel.

De nombreux acteurs travaillent aujourd'hui à identifier les actions spécifiques à mener au nom du développement ou de l'adaptation, voire celles qui pourraient entrer en conflit les unes avec les autres. En termes d'adaptation, on s'oriente nettement vers un élargissement du champ d'action. Augmenter la résilience des biens, des personnes et des écosystèmes doit promouvoir des stratégies de plus en plus larges de prise en charge des risques (géologiques, épidémiologiques, spéculatifs, climatiques). L'enjeu principal est d'éviter l'apparition de situations de mal-adaptation, augmentant la fragilité des pays, des communautés et des populations aux chocs économiques et écologiques.

CARTOGRAPHIER POUR ANTICIPER d'après l'intervention de Rui Brito, INGC, Mozambique

Le Mozambique connaît des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et de plus en plus violentes, l'amenant à apparaître comme le pays d'Afrique le plus vulnérable en 2010. Inondations, sécheresses, cyclones, élévation du niveau de la mer : la plupart de ces incidents ont des liens forts avec le changement climatique et appellent des stratégies d'adaptation. Ils affectent en outre négativement les activités économiques, créant ainsi un cercle vicieux où l'appauvrissement ne peut que diminuer la résilience des milieux et des populations aux événements extrêmes.

L'Institut national pour la gestion des catastrophes (INGC) agit à différents niveaux. Il

identifie les zones à risques et produit une cartographie fine des impacts. Elle permet aux autorités de développer des mesures de prévention et de formation autour des risques à toutes les échelles concernées. Localement ensuite, l'INGC forme des volontaires, réunit dans des Comités locaux pour la gestion des risques de catastrophe, à anticiper et répondre aux risques. Il génère ainsi des réponses techniquement adaptées à chacun des quartiers identifiés comme vulnérables. Au niveau gouvernemental, l'INGC intervient également dans la planification de stratégies annuelles et quinquennales d'adaptation.



L'île de Marlodj dans
le Sine et Saloum.

CHANGER D'ÉNERGIE, L'EXEMPLE DU SÉNÉGAL ? d'après l'intervention de Sylvie Lemmet, PNUE

En février 2009, le gouvernement sénégalais a lancé un programme énergétique visant à favoriser l'adoption des lampes basse consommation. La campagne « 3 500 000 lampes basse consommation pour le Sénégal » veut résorber le déficit de production énergétique de la Société nationale d'électricité (Senelec), alléger la facture des ménages et réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO₂) responsables du réchauffement climatique.

Selon les estimations de la Senelec, l'installation des 3 500 000 lampes devrait permettre une réduction de la consommation électrique de l'ordre de 54,1 GWH par an. Elle doit aussi permettre de réduire les factures des ménages. Ce programme compte trois phases : l'installation de 500 000 lampes de 15 W à Dakar et dans sa banlieue, l'installation de 50 000 lampes de 23 W dans les lieux de culte, et enfin, la mise en place d'une usine de montage de lampes basse consommation au Sénégal, avec l'appui de la Coopération iranienne.

Adapter ce projet à l'électrification des villages sénégalais, réfléchir à la filière de production des ampoules et à leur recyclage, notamment en raison du mercure et du plomb qu'elles contiennent, sont les enjeux d'une démarche mêlant protection de l'environnement, économie verte et réduction de la pauvreté.

INTÉGRER LES CONTRAINTES DE DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Comme le climat, la protection de la diversité biologique a été mise à l'agenda des décideurs politiques à la conférence de Rio en 1992. Les négociations au sein de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont construit, en deux décennies, un régime ambitieux et sans précédent de gestion collective des ressources naturelles à l'échelle internationale. Ce travail a fait profondément évoluer les représentations des politiques, de l'opinion publique ou des acteurs économiques. La biodiversité représente désormais davantage que le filet de sécurité des pauvres quand les temps sont difficiles ou qu'une belle chose à protéger pour des raisons récréatives, morales ou spirituelles. La diversité biologique détermine en effet les possibilités d'alimentation; elle fournit les matières premières nécessaires à nombre d'activités économiques; elle garantit la fourniture et la qualité de nombreux services écosystémiques (eau, air, semences, fertilisation...) qui fondent la dynamique même de l'environnement. On peut dire sans exagération que la diversité biologique est un élément fondamental de la vie humaine.

La prise de conscience de ce fait dépasse aujourd'hui largement le seul champ des environnementalistes. Le rapport de la Banque mondiale *Where Is the Wealth of the Nations?* de 2005 a ainsi montré que dans beaucoup de

pays du Sud, la gestion des ressources naturelles constituait la clé de la croissance. On sait, par exemple, que la vie de 1,6 milliard de personnes (pêcheurs, forestiers, agriculteurs...), soit un humain sur trois, dépend directement et exclusivement de la diversité biologique de leur environnement. La conservation de la biodiversité ne peut plus être considérée comme une simple option mais doit être vue comme une condition du bien-être humain et de la croissance économique.

Les premiers effets de cette prise de conscience sont visibles. La surface des zones protégées représentent aujourd'hui 13,5% des terres émergées, soit l'équivalent de l'Amérique du Sud toute entière, contre 8,7% en 1990. La conversion de la forêt amazonienne, de l'ordre de 8 millions d'hectares par an sur la décennie, semble ralentir depuis 2009. Espèces et habitats remarquables à travers le monde sont désormais durablement protégés. L'état biologique de certains territoires s'améliore, comme les villes des pays développés ou les cours d'eau de l'Union européenne. Malheureusement, malgré les efforts entrepris aux différents échelons de territoire, les constats restent alarmants. Du Nord au Sud, la diversité biologique est ainsi en déclin. Aucun des 175 rapports rendus par les gouvernements pour la conférence de Nagoya, en octobre 2010, n'a ainsi pu annoncer une amélioration des indicateurs de biodiversité sur son territoire. Au contraire, ils ont confirmé les tendances

Une fois
l'importance
des écosystèmes
reconnue,
les pratiques
respectueuses
des peuples
autochtones ont
pu être valorisées.

déjà constatées en 2005 par *L'Évaluation du Millénaire* commandée par les Nations unies : 60 % des services apportés par les écosystèmes sont en recul ; 31 % des populations de vertébrés sont menacées, en particulier les amphibiens (-42 % depuis 1968), les oiseaux sauvages (-40 %) et certains grands mammifères comme le tigre d'Asie. Le risque d'extinction des plantes médicinales dépasse les 30 % en Asie, dans le Pacifique ou en Afrique ; 80 % des stocks halieutiques sont surexploités ; un cinquième des mangroves a disparu entre 1980 et 2005.

La reconnaissance de l'importance des écosystèmes s'est accompagnée de celle des pratiques et des savoir-faire de nombreuses populations traditionnelles pour leur utilisation et leur conservation des ressources naturelles. Une fois posée l'idée que les services offerts par les écosystèmes n'étaient pas facilement remplaçables, les pratiques respectueuses des peuples autochtones ont pu être valorisées. Leur droit de propriété sur les ressources naturelles de leur environnement et sur leurs usages dérivés (agricoles, pharmaceutiques, industriels), a été aussi davantage reconnu.

Les deux évolutions ont des liens avec toute stratégie de lutte contre la pauvreté basée sur

l'exploitation durable de l'environnement. Le Traité sur les ressources phytogénétiques, adopté à Nagoya (Japon) en 2010, instaure ainsi des règles sur les échanges et la conservation des gènes de plantes, et notamment les ressources végétales utilisées par l'agriculture et la médecine. Le maintien de la diversité biologique est, en effet, crucial. Elle permet de conserver les plus larges capacités d'adaptation végétale aux maladies ou au changement climatique. Elle offre aussi aux agriculteurs des possibilités de sélection traditionnelle des semences pour améliorer la production agricole et répondre à la croissance démographique. Le traité de Nagoya organise cette utilisation en dirigeant une partie des bénéfices de l'exploitation des ressources génétiques végétales pour la rémunération de ceux qui les protègent, par exemple les petits agriculteurs du Sud qui conservent de larges palettes de semences.

L'approche croisée de la protection de la diversité biologique et de la lutte contre la pauvreté doit aussi permettre d'adapter les modes d'intervention et d'écarter les fausses solutions : la plupart des ruraux vivent sur des surfaces inférieures à 5 hectares et ont besoin de solutions simples à mettre en œuvre, écologiquement sûres et économiquement accessibles.

LA LISTE ROUGE DE L'UICN : DÉNUMBRER POUR PROTÉGER

L'UICN publie une liste des espèces végétales et animales menacées depuis 1963. Grâce à sa méthodologie applicable à toutes les espèces, cette liste est devenue le document de référence sur l'état des espèces dans le monde et leur risque d'extinction. Mobilisant près de 7 500 experts, elle analyse chaque espèce autour de critères précis : son aire de distribution, son effectif et le degré de fragmentation de sa population.

Ces critères permettent de classer les espèces en fonction de leur taux de déclin : « en danger critique d'extinction », « en danger » ou « vulnérables ». Les espèces classées « en danger d'extinction » ont vu leur aire de répartition se réduire de 80 % durant les dix dernières années ; en danger, de 50 % ; vulnérables, de 30 %. D'autres catégories – éteinte, éteinte à l'état sauvage, presque menacée, préoccupation mineure, données insuffisantes – viennent encore affiner le recensement. Certains groupes – les mammifères, les oiseaux et les amphibiens – sont très bien connus.

Le nombre d'espèces menacées s'accroît parce que les pressions augmentent avec la destruction et la dégradation des milieux naturels, la surexploitation des espèces (chasse, pêche, cueillette, ramassage), la concurrence des espèces exotiques invasives, les pollutions et, enfin, l'accélération du changement climatique menaçant directement certaines espèces comme l'ours polaire. Si la liste est un appel à l'action, elle permet également de signaler des succès, prouvant ainsi qu'il est utile d'agir pour la conservation.



© Ghislain Rieb, AFD



1.4 Fonder l'action sur l'impératif d'équité

Comment donner
un accès juste
aux ressources
naturelles ?

Depuis la conférence de Stockholm de 1972, les négociations environnementales internationales, qu'elles portent sur la protection du climat ou de la biodiversité, ont fait émerger des principes d'action se référant à la justice et à l'équité. Les États invoquent ces arguments au moment de définir une répartition satisfaisante des ressources, des efforts et des coûts dans la gestion de chacun des problèmes. Le but des négociations est ainsi de définir comment répartir équitablement des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, comment donner un accès juste aux ressources naturelles et aux savoirs traditionnels. Ces mêmes principes, profondément concomitants à l'approche de développement durable, doivent également

participer à la recherche d'un équilibre entre les différents objectifs affichés par les politiques de développement durable – développement économique, préservation de l'environnement, augmentation des opportunités sociales.

INTÉGRER LES CONTRAINTES D'ÉQUITÉ ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Si l'on observe trop rapidement les indicateurs économiques et environnementaux, on peut s'interroger sur les ressorts de la relation entre pauvreté et environnement. Le monde n'a jamais été aussi riche, le niveau de bien-être économique aussi élevé et, pourtant, jamais les indicateurs de biodiversité n'ont été aussi mauvais. Ce résultat pourrait paraître paradoxal si on ne s'approchait pas un peu plus des



3/4 des personnes les plus pauvres dans le monde sont de petits agriculteurs dépendants de la qualité de leur environnement.

© Frédéric Courbet / Bill and Melinda Gates Foundation

données jusqu'à observer que les poches de pauvreté économique et sociale se combinent souvent avec un environnement très dégradé.

Une partie des travaux de recherche consacrés à cette relation depuis les années 1990 a mis en évidence un « cercle vicieux » : les populations dépendant directement de leur environnement pour leur survie ne peuvent qu'augmenter leur consommation des ressources naturelles jusqu'à en dégrader la qualité et être contraintes à élargir davantage leur exploitation. Les politiques de lutte contre la pauvreté et de contrôle de la démographie sont à mener en parallèle pour conserver à terme les ressources naturelles. La célèbre courbe établie par Simon Kuznets, dès les années 1950, montre ainsi que plus le niveau de

revenu augmente dans une société donnée, plus la propension à protéger l'environnement se répand.

Un courant plus récent interroge, sur la base des travaux fondateurs de Dilys Roe et Joanna Elliott par exemple, la relation en termes d'équité : comment se fait l'accès aux ressources ? Quelle part est réservée aux populations les plus pauvres ? Les pauvres et les riches ont-ils accès à des ressources de même qualité ? Quelle est la gouvernance de la société en la matière ? Beaucoup d'études menées sur cette base concluent à la croissance parallèle voire concomitante des inégalités sociales et environnementales. L'augmentation des inégalités au sein d'une société n'induit pas seulement la dépendance des populations les plus pauvres

La conservation
des ressources
naturelles
et la régulation
de leur utilisation
peuvent contribuer
à rétablir l'équité
dans la société.

envers les biens environnementaux, mais elle amène aussi les riches à sur-consommer des ressources naturelles. L'augmentation de la richesse moyenne des ménages en Asie va ainsi de pair avec celle de la demande en plantes et animaux protégées, comme le tigre. Elle encourage le développement du braconnage.

Ce sont en substance les constats établis à partir du calcul de l'empreinte écologique développé depuis 1992 par William Rees et Mathis Wackernagel, deux chercheurs de l'Université de Colombie-Britannique (Canada). La pression des hommes (une famille, une communauté, une région, un pays) sur les écosystèmes est transformée en surface (hectares globaux). Pour assurer l'habitabilité de la planète sur le long terme, chaque habitant aurait dû « occuper », en 2006, 1,8 hectare global, contre 2,6 constatés en moyenne. Il faudrait ainsi aujourd'hui une planète et demie pour produire et assurer le renouvellement des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins humains actuels. À la fin des années 1980, une seule planète suffisait. Cette évolution s'explique moins par une croissance des besoins humains fondamentaux que par celle de

la surconsommation dans les pays développés. Les pays les plus débiteurs de leur environnement sont ainsi le Qatar (déficiaire de 5,8 hectares globaux), les États-Unis (-4,6), Singapour et le Royaume-Uni (-4,5) ou la Grèce (-4,4). À l'autre extrême, la Bolivie (16,5), le Congo (12,2) ou le Paraguay (7,4), dont la diversité biologique est parmi les plus importantes de la planète, affichent les soldes créditeurs les plus élevés.

Marquant un pas supplémentaire dans la démonstration des liens entre les deux sujets, Richard Wilkinson et Kate Pickett ont étudié, en 2009, la distribution des revenus (indice de Gini) dans près de 50 pays. Leur étude signale qu'une inégale distribution des revenus permet de prédire avec plus de certitude une dégradation de la diversité biologique que les indices de densité de la population, de croissance ou de pauvreté. Pour les tenants de cette approche, la conservation des ressources naturelles et la régulation de leur utilisation peuvent en elles-mêmes contribuer à rétablir l'équité dans la société et, par voie de conséquence, à lutter contre la pauvreté.

LES AMBITIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DU 12^e PLAN CHINOIS d'après l'intervention de Hui Xu, International Poverty Reduction Center in China

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, le XII^e plan quinquennal chinois est le plus ambitieux jamais proposé en termes d'environnement. Outre 345 milliards d'euros d'investissement dans la protection de l'environnement, il fixe de nombreux objectifs « verts ». D'ici 2015, les combustibles non fossiles doivent atteindre 11,4 % de la consommation d'énergie primaire ; la consommation d'eau, par unité de valeur ajoutée de production industrielle, doit baisser de 30 %. La Chine se fixe également un objectif d'efficacité énergétique, avec une consommation d'énergie réduite de 16 % par point de PIB, et, pour la première fois, d'efficacité carbone : l'émission de CO₂ par point de PIB doit baisser de 17 %, permettant d'atteindre les objectifs annoncés avant Copenhague. Le couvert forestier doit progresser pour atteindre 21,66 % du territoire, avec des réserves de bois de 14,3 milliards de m³. Enfin, des objectifs contraignants de réduction de 8 % à 10 %

des émissions de polluants majeurs des cours d'eau et de l'air sont instaurés. Le plan précise aussi que ces objectifs ne doivent pas être atteints par des mesures désespérées, comme la coupure arbitraire du réseau électrique, comme cela avait pu être observé à la fin du XI^e plan.

Mais le plan est aussi un plan social, tourné vers le développement de la demande intérieure et le rattrapage en termes de développement des 14 régions de l'Ouest et du centre du pays. Le XII^e plan espère ainsi aboutir à ce que la zone économique Cheng Yu devienne, en 2015, le centre économique le plus important dans l'Ouest de la Chine et, en 2020, une des régions les plus puissantes du pays. Il veut aussi améliorer la résistance de ces régions au changement climatique, dont les effets touchent avant tout les populations les plus pauvres, et particulièrement les femmes et les enfants.

INTÉGRER LES CONTRAINTES D'ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Durant les quarante dernières années, la protection de l'environnement sur le long terme a fait partie des prérogatives de l'action publique. Le temps nécessaire pour mesurer l'impact de toute mesure de protection comme le temps de recomposition des ressources naturelles entrent en conflit avec les impératifs de création de richesses à court terme. L'action publique dans les pays développés comme dans les pays en développement se retrouve ainsi aujourd'hui face à un paradoxe temporel. Elle subit de fortes pressions pour maintenir sur le court terme une croissance robuste, capable de générer richesses et emplois. Ces pressions entretiennent, à leur tour, la surconsommation des ressources et la dégradation globale de l'environnement sur le long terme.

L'action publique n'est néanmoins plus seule face à ce constat. Le développement des politiques de responsabilité sociale des entreprises traduit à la fois une prise de conscience des enjeux globaux par le monde des affaires, et aussi la nécessité d'inventer des modes de création de richesses moins dangereux pour l'environnement. Enfin, la coopération internationale en matière de développement durable recherche des méthodes permettant de réintégrer le temps long dans les choix politiques de court terme. L'existence de cet impetus global doit aider les autorités locales et nationales à conjuguer les trajectoires de développement de leurs territoires selon leurs ressources, dont elles sont responsables avec l'ensemble des acteurs concernés.



Le Rwanda s'est engagé en 2001 à doubler ses surfaces forestières d'ici 2035 pour retrouver le couvert existant dans les années 1990.

© Denis Loyer

LE RWANDA PROTÈGE SON SOL ET SES FORÊTS, AU NOM DES PAUVRES D'AUJOURD'HUI ET DES GÉNÉRATIONS FUTURES d'après l'intervention de Julia Marton-Lefèvre, directrice générale de l'UICN

En février 2011, le Rwanda a annoncé une politique environnementale ambitieuse de reboisement : le doublement des surfaces forestières d'ici 2035 pour revenir au couvert existant au début des années 1990. Mais l'ambition ne s'arrête pas aux seules forêts. Le plan veut servir de catalyseur pour inverser la dégradation tendancielle de l'ensemble des écosystèmes rwandais et ainsi améliorer la qualité des eaux consommées par la population et la quantité de nourriture produite grâce à la restauration des sols. Avec 320 habitants au km², dont 85 % tirent leur subsistance

de la culture de terres dégradées, le Rwanda est un pays pauvre dont l'environnement a souffert des conflits armés régionaux.

L'approche choisie veut améliorer les conditions de vie des populations aujourd'hui (développement des énergies vertes, emplois dans le secteur forestier...), mais aussi des générations futures grâce à la restauration des sols et des forêts sur le long terme. Pour l'UICN qui soutient l'initiative, c'est la preuve que la recherche d'un développement économique vert n'est pas l'apanage des pays riches.

MADAGASCAR, CONSTRUIRE LA CONSERVATION COMMUNAUTAIRE SUR DOUZE ANS

**d'après l'intervention de Matthew Hatchwell,
Wildlife Conservation Society, Royaume-Uni**

Créé en 2007, le Parc national de Sahamalaza dans le Nord-Ouest de Madagascar protège des espèces endémiques de lémuriens ainsi que des habitats remarquables : des espaces forestiers, de mangroves et de coraux intacts. Au-delà de son apport à la conservation globale de la biodiversité, il témoigne d'une démarche de long terme pour penser l'occupation des sols d'une région avec ses habitants.

Le Parc s'appuie sur un double projet de conservation et de développement des institutions locales. Cette orientation lui a valu la reconnaissance de l'Unesco qui l'a classé « réserve de biosphère », c'est-à-dire une zone conciliant, de manière durable, conservation de la biodiversité et développement économique. Dès le début du projet, il y a douze ans, l'expertise des populations locales a été reconnue et utilisée, grâce à un travail, en langue locale, d'évaluation participative des

enjeux de la conservation : les conditions particulières du site, les espèces en voie d'extinction, les causes de la dégradation, les menaces imminentes. Parallèlement à la création de la zone protégée, la communauté a reçu l'autorité sur la gestion des ressources naturelles ainsi que des moyens administratifs pour l'assumer.

Malgré les différentes crises politiques qui ont secoué le pays, le projet n'a cessé d'être accompagné par un groupe de partenaires stables – institutions nationales, organisations locales, bailleurs privés et ONG (l'Association européenne pour l'étude et la conservation des lémuriens). La durée et la constance de l'engagement ont permis la construction d'une vision partagée de l'occupation des sols et de l'intérêt de la zone protégée avec les populations locales.



© Céline About, AFD

Baser les stratégies de conservation sur l'expertise des populations locales permet de les inscrire dans des stratégies plus larges de développement.
Lac Tritriva, Madagascar.

2

Concilier pauvreté et environnement : la boîte à outils

Parallèlement à la redéfinition des enjeux environnementaux et socio-économiques qui s'est opérée durant les dernières décennies, de nouveaux outils et modes d'intervention ont été développés, avec la prise de conscience collective que le local est le niveau le plus à même de répondre à ces défis. Ils se caractérisent par une pluralité d'acteurs et de nouveaux modes de coopération entre l'ensemble des parties prenantes, publiques, universitaires ou privées.

Ce déploiement d'outils de terrain et de partenariats innovants s'est également accompagné de la recherche de nouveaux mécanismes de financement conçus pour accompagner durablement les actions.







2.1 Agir local pour agir au quotidien

La mobilisation
des énergies locales
par les ONG
ouvrent
de nouvelles
perspectives.

La prise de conscience collective des atouts du local pour répondre à ces enjeux a généré une reconnaissance politique qui a permis la mise en place de solutions innovantes, efficaces et pragmatiques. Elle a ainsi conduit à un élargissement notable des pouvoirs des autorités locales à l'échelle internationale et dans beaucoup de pays en développement. Cet élargissement est aussi allé de pair avec l'exploration de nouveaux modes de coopération entre les parties prenantes.

LE LOCAL AU SERVICE DU GLOBAL

L'échelon local n'a été reconnu comme crucial pour la coordination collective que relativement récemment. La pensée théorique développementaliste, dominante des années 1950 à la fin des années 1970, a privilégié l'État comme organisateur des politiques économiques, sociales, sanitaires ou éducatives. Les échelons administratifs inférieurs appliquaient uniquement les impulsions venant du gouvernement. Cette vision allait de pair avec une emphase mise sur la production de grandes infrastructures de transports ou

de services et des programmes productifs centralisés. Les critiques de cette organisation des décisions ont souligné sa difficulté à atteindre et assister les populations les plus vulnérables, trop souvent mal représentées à ce niveau.

Les succès enregistrés par les ONG en termes de mobilisation des énergies locales depuis les années 1980 sont pour beaucoup dans la prise de conscience de l'importance d'interventions construites et menées sur un territoire choisi et avec l'échantillon plus large d'acteurs. Les projets qu'elles ont su faire émerger ont illustré les savoirs des populations locales en matière d'agronomie, de conservation des écosystèmes et des espèces ou d'orientation du développement économique. Cela a ouvert de nouvelles perspectives sur les lieux possibles de mobilisation des énergies, d'organisation de la production de denrées ou de services. Les communautés locales ont également bénéficié de ce mouvement, qu'il s'agisse d'autorités administratives et politiques reconnues ou de mouvements sociaux moins formels.



Les Fédérations d'habitants de bidonvilles permettent à leurs adhérents de participer aux décisions qui les concernent comme prévu par l'Agenda 21 adopté à Rio en 1992. Ahmadabad, Gujarat, Inde.

© Bill and Melinda Gates Foundation

Sur l'agenda international du développement durable, cette reconnaissance a été officialisée par le plan d'action en quarante chapitres adopté lors de la Conférence de Rio en 1992 : l'Agenda 21. Son chapitre 28 annonce ainsi, dès ses premières lignes, que « la participation et la coopération des collectivités à ce niveau [local] seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du programme » global de développement durable. Le texte précise aussi que les autorités locales doivent organiser la représentation et la coopération entre les acteurs présents sur leur territoire et nouer un « dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité ». On peut donc dire qu'il existe depuis près de vingt ans un impératif de participation locale reconnu à l'échelon international.

Cette reconnaissance extérieure a soutenu un mouvement, récent encore, de légitimation intérieure des autorités locales, avec la décentralisation de certaines prérogatives. Dans de nombreux cas, cette capacité d'action locale et de coordination de multiples acteurs reste néanmoins à renforcer, d'autant plus que les moyens financiers et techniques d'intervention décentralisés ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux. Ainsi, face aux limites intrinsèques de certains États à accompagner ce processus, la coopération internationale a une place de choix à saisir pour assister l'échelon local dans ses actions contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Quand les États sont défaillants, incapables de contrôler leur territoire et de protéger leur population, intervenir à l'échelon local est la seule solution efficace pour venir concrètement en aide aux plus vulnérables.

STRUCTURER LES COMMUNAUTÉS ET LE SECTEUR INFORMEL

Une grande partie des projets menés aujourd'hui pour lutter contre la pauvreté et protéger l'environnement passent, par la structuration des communautés de base. Plus précisément, les plus prometteurs se proposent d'accompagner les stratégies de survie, d'adaptation ou de promotion sociale initiées par les populations vulnérables elles-mêmes. Une majorité de ces actions s'adresse au secteur informel, qu'il s'agisse d'activités économiques ou d'habitat. Longtemps ces secteurs ont été occultés des politiques publiques voire combattus comme le symbole même de la pauvreté et la cause principale de nombreuses pollutions environnementales. Le développement des quartiers informels dû à l'exode rural, hors de tout cadre légal ou organisé, constitue un défi pour les autorités locales de nombreux pays. En Asie et en Afrique, près d'un tiers de la population totale vit dans un tel quartier. Cet habitat précaire est souvent synonyme de production non contrôlée de déchets, d'absence d'espaces publics et d'espaces naturels, et par conséquent d'impacts négatifs sur la santé humaine (maladies liées à l'insalubrité, diminution de l'espérance de vie) et sur l'environnement (pollution des nappes phréatiques, dégradation des sols, érosion). Les logements peuvent à tout moment être rasés parce qu'une administration ou des promoteurs immobiliers réclament le terrain. L'accès aux services essen-

tiels (eau, énergie et électricité, éducation) est souvent légalement impossible, ou pour le moins limité par l'absence de titre de propriété des habitants. L'intervention de services de secours (incendie, inondations, ambulance) n'est pas prévue. Bien souvent, les organismes d'assistance nationaux et internationaux ne savent pas comment intervenir efficacement dans ces zones.

Les acteurs publics sont tout aussi désarmés devant l'essor de l'économie informelle, c'est-à-dire l'essor, constaté en particulier dans les villes des pays en développement, d'activités non reconnues par des arrangements législatifs. Ces pratiques coexistent souvent avec les secteurs formels jusqu'à représenter un pan important de l'économie. Selon les cas, entre 35 à 90% des emplois occupés relèvent du secteur informel, souvent synonyme de mauvaises conditions de travail, de rémunération et de protection sociale ou juridique. Fréquemment, ce sont de petits auto-entrepreneurs isolés difficiles à identifier.

Le réalisme amène aujourd'hui à comprendre les mécanismes à l'œuvre et à les faire évoluer plutôt qu'à les faire disparaître. Aucune politique climatique, environnementale ou sociale ne peut plus être envisagée sans inclure l'informel ou le communautaire, qui représentent jusqu'à 80% des habitants d'un territoire. C'est au sein des quartiers informels et avec

Aucune politique
environnementale
ou sociale ne peut
plus être envisagée
sans inclure
l'informel ou
le communautaire.

leurs habitants que doivent être déterminées l'occupation des sols ou la forme des dessertes en eau ou en électricité. Et ce n'est que dans ce cadre que pourra être définie une intervention permettant d'améliorer la résilience aux chocs climatiques tout en luttant contre la pauvreté. La structuration des employés des secteurs informels peut mener à l'amélioration de leur statut et de leurs conditions de travail ou de rémunération. Aujourd'hui, même l'Organisation internationale du travail (OIT), qui continue de plaider et d'œuvrer pour le développement de l'entrepreneuriat formel (qui protège mieux les personnes et l'environnement) ne conçoit plus de l'éradiquer. Elle conseille au contraire de démultiplier les liens entre l'emploi informel et les secteurs formels publics et privés et d'organiser les travailleurs isolés en fédérations capables de négocier avec leurs partenaires.

Ces mouvements (fédérations d'habitants, de travailleurs informels, etc.) regroupent un nombre de membres considérable autour de l'affirmation de droits collectifs. L'association indienne des femmes auto-entrepreneuses (Self Employed Women's Association of India – SEWA) compte ainsi 1,3 million de membres. La Fédération des habitants de taudis de Thaïlande, forte de ses 5 millions d'épargnants actifs, a déjà construit 40 000 logements depuis 2003, tandis que les combats de la Fédération des sans-abris du Cambodge ont permis l'amélioration des conditions de logement de

22 000 ménages. Mais ces mouvements de masse vont au-delà de la simple revendication politique traditionnelle. Ils proposent des outils et des forums de négociations avec les acteurs publics à tous les échelons de gouvernance. La reconnaissance politique de ces acteurs doit leur permettre d'apporter aux autorités publiques, désireuses d'agir concrètement sur le terrain, leur meilleure connaissance des problèmes et leurs compétences en termes de mobilisation dans le cadre de partenariats.

STRUCTURER L'INFORMEL : LES RAMASSEURS D'ORDURES BRÉSILIENS **d'après l'intervention de Sonia Maria Dias, WIEGO, Brésil**

Le cas des ramasseurs d'ordures au Brésil est représentatif des formes d'exploitation que peut produire la pauvreté. Alors même que ces travailleurs informels sont indispensables pour les villes qui ne disposent pas de services publics ni d'infrastructures, ils sont doublement victimes. L'exploitation est autant le fait des entreprises à qui ils vendent les déchets récupérés (essentiellement des cartons) que des municipalités qui les cachent ou cherchent à les expulser dès qu'un service institutionnel est mis sur pied.

Depuis le début des années 1980, les ramasseurs d'ordures brésiliens ont professionnalisé leur activité. D'abord regroupés en association,

ils ont fait pression pour obtenir la reconnaissance de leur métier par le gouvernement. Ce premier pas vers l'institutionnalisation leur a permis d'obtenir des contrats avec municipalités, industriels et associations et d'acquérir une légitimité à l'échelle nationale.

Le succès de leur démarche a généré une alliance transnationale – The Global Alliance of Waste Pickers and Allies – qui fédère les ramasseurs de déchets à travers le monde. Cette structure leur permet ainsi de participer aux débats à tous les niveaux, notamment lors des négociations sur le changement climatique à Cancún (Mexique).



Les ramasseurs d'ordures
brésiliens se sont organisés
pour la reconnaissance de
leur statut.

© Wiegö

Les habitants des bidonvilles de Bombay (Inde) s'organisent pour avoir accès aux services urbains.

© Veolia, Dhiraj Singh - Polaris / Interlinks image



STRUCTURER L'INFORMEL : LES FÉDÉRATIONS D'HABITANTS DE BIDONVILLES d'après l'intervention de Sheela Patel, Shack/Slum Dwellers International, Inde

Né en 1996 en Afrique du Sud, le réseau SDI (Slum/Shack Dwellers International) regroupe des associations d'habitants de bidonvilles ou de taudis de 33 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Il s'inspire des résultats politiques et concrets obtenus par des fédérations nationales d'habitants de bidonvilles, notamment en Inde et en Afrique du Sud.

Le réseau défend auprès de tous ses interlocuteurs l'idée que les quartiers informels ne doivent pas être considérés seulement comme un sous-produit de la pauvreté urbaine. En l'absence d'intervention publique, ces quartiers ont généré leur propre organisation en matière sociale, de police et d'assainissement.

Leur potentiel et leurs innovations doivent être reconnus, accompagnés, amplifiés par les autorités publiques plutôt qu'ignorés, voire contrecarrés.

Le SDI veut faire des habitants des bidonvilles des interlocuteurs à part entière des autorités locales, privilégiant la construction de compromis avec les autorités locales à l'opposition. Les interventions s'appuient donc sur des acteurs locaux qui accompagnent au quotidien les populations des bidonvilles pour améliorer leur habitat – notamment via un système d'épargne pour financer la construction de maisons.



Diagnostic participatif des besoins, quartier de Baguida. Lomé, Togo.

© Cyprien Aholou

UN SCHÉMA PARTICIPATIF DE DÉVELOPPEMENT URBAIN d'après l'intervention de Cyprien Aholou, Projet Grand Lomé, Togo

De 1981 à 2010, la population officielle de Lomé, capitale du Togo, tirée par l'accroissement naturel et l'exode rural, est passée de 390 000 à 1 350 000 habitants. Cette pression humaine, combinée à des facteurs culturels comme le statut social du propriétaire de maison individuelle, a amené l'absorption des villages périphériques ainsi que la colonisation des zones inondables et agricoles. La collecte des déchets s'arrêtant aux limites officielles de la ville, les dépotoirs sauvages se sont multipliés.

Pour redonner une certaine cohérence à l'ensemble, le projet « Grand Lomé » cherche à impliquer les propriétaires terriens, les géomètres

et la municipalité dans la production du foncier. Grâce à un outil participatif de stratégie de développement urbain, le projet a pu élaborer un plan d'action intégrée associant la question urbaine aux questions économiques et environnementales. Le lotissement sauvage est ainsi devenu un lotissement participatif dans les espaces périurbains.

Cette approche a notamment permis d'étendre provisoirement la gestion des ordures ménagères à la zone périurbaine. Elle a aussi soutenu la construction de centres de logements afin de reloger les habitants installés sur des zones inondables.



2.2 Coordonner les acteurs

Le secteur privé doit devenir un partenaire des discussions et des projets de développement.

L'impératif de partenariat a été défini comme le mode d'action privilégié à la conférence de Johannesburg (2002). Cette orientation a amené le secteur privé et d'autres acteurs comme les ONG, à prendre une place toujours croissante dans les mécanismes de gouvernance à tous les niveaux.

MOBILISER LE SECTEUR PRIVÉ

L'emphasis mise sur l'échelon local, l'approche par territoire et l'implication des populations cibles amènent une multiplication des acteurs conviés à la prise de décision. Le rôle des autorités publiques s'apparente dès lors à celui d'un chef d'orchestre qui identifie, mobilise et convoque différents partenaires autour des projets menés. La mobilisation du secteur privé, et de ses ressources techniques, managériales

et financières, ainsi que la construction de partenariats constituent des axes forts de cette nouvelle mise en œuvre du développement.

L'entreprise est un acteur central dans toutes les sociétés. Qu'elle soit une multinationale ou une petite entreprise familiale locale, elle utilise des ressources, crée des richesses, propose des services, répartit des revenus. Elle crée ainsi 60% des emplois dans le monde. La création de valeur par l'entreprise peut aussi s'accompagner de pollutions et de dégradations de l'environnement car l'entreprise structure son environnement. La prise de conscience du caractère décisif de ce pouvoir s'est d'abord faite aux États-Unis au début du xx^e siècle lorsque des entrepreneurs ont parlé de responsabilité sociale des entreprises (RSE) rencontrant l'intérêt et le soutien de groupes d'investisseurs.



La microfinance est un des moyens de soutenir le développement d'activités économiques au sein des communautés. Sierra Leone.

© Credit Plan International

Les politiques de RSE se sont généralisées dans les années 1970 avec l'expansion des activités transfrontalières des entreprises, souvent pour répondre aux demandes sociétales sur les conditions de travail, les conséquences environnementales ou sociales des actions des investisseurs étrangers ou encore la gestion des relations contractuelles avec des régimes non démocratiques. Les attentes des consommateurs et de la société civile dans ce domaine n'ont cessé de croître depuis les années 1980, exigeant des entrepreneurs anticipation et réparation des impacts environnementaux et sociaux de leurs activités. Des opportunités de marché « responsables » sont apparues d'abord dans les pays développés, permettant

aux consommateurs de choisir leurs produits sur des bases éthiques. Dans les années 1990, l'idée de « bonne gouvernance » a apporté un cadre théorique à des pratiques encore diffuses, et une série d'initiatives volontaires associées à des codes de conduite ont vu le jour. Le Forest Stewardship Council définit des règles sociales et environnementales d'exploitation des forêts, pionnières dans le domaine. Ainsi, la RSE couvre aujourd'hui un vaste champ allant de l'amélioration des systèmes de gestion environnementale à la participation à des processus de labellisation et de certification, ou encore des activités philanthropiques et des investissements sociaux.

Dans un nombre croissant de secteurs, les entreprises développent des codes de bonne conduite.

Ce mouvement a été reconnu par les Nations unies comme porteur de régulation dans un cadre mondialisé. En 2000, Kofi Annan, secrétaire des Nations unies, a lancé le Global Compact, un réseau d'entreprises s'engageant à respecter dix principes issus de la Charte des Nations unies, de celle du Bureau international du travail (BIT) et de la déclaration de Rio (1992). L'ambition affichée est de faire émerger des valeurs communes fondamentales et de les imposer par la force de l'exemple et de la discussion. Le Global Compact se veut aussi un lieu où les normes d'action des entreprises sont discutées avec les États, les ONG, les universités et toute autre partie prenante. Il compte aujourd'hui 5 300 entreprises membres dans 130 pays et a réussi à s'ouvrir aux pouvoirs locaux des villes du Nord comme du Sud.

Dans un nombre croissant de secteurs (forêts, tourisme, agriculture...), les entreprises développent des codes de conduite au sein de forums *ad hoc*, réunissant industriels, ONG, communautés locales, voire représentants des autorités publiques ou d'organisations internationales. Le contenu de ces codes est par définition très spécifique, révélant les intérêts

de leurs promoteurs et le poids relatif des différents acteurs dans les forums. Les acteurs économiques qui respectent ces normes peuvent obtenir une certification par un organisme indépendant. Ce label leur permet de valoriser leurs bonnes pratiques sur les marchés auprès des distributeurs comme des consommateurs. La plupart de ces codes édictent avant tout des normes de soutenabilité environnementale (par exemple la taille des poissons pêchés, la qualité de la gestion forestière, etc.) plutôt que sociale – même si tous affichent le respect des droits syndicaux nationaux et des communautés locales. Deux éléments d'importance pour évaluer la portée et l'intérêt de ces initiatives sont la structure de gouvernance adoptée et la représentation effective des partenaires et des intérêts liés à l'activité. Les labels les plus récents – Round Table on Responsible Soy (soja), Round Table on Sustainable Palm Oil (huile de palme) ou Marine Stewardship Council (pêche) – partis d'initiatives de distributeurs soucieux de garantir la traçabilité de leur approvisionnement peinent ainsi encore à réunir à parts égales acteurs sociaux et environnementaux.

LE FOREST STEWARDSHIP COUNCIL : LE PREMIER LABEL MULTIPARTENAIRES



En 1992, en marge de la conférence de Rio, un groupe représentant industriels, environnementalistes et syndicats du secteur forestier décide d'édicter ensemble des règles communes applicables. Le Forest Stewardship Council (FSC) repose ainsi dès sa création sur une triple représentativité que l'on retrouve dans l'organisation de sa gouvernance. Chaque chambre représente un des enjeux du développement durable : l'environnement, le social et l'économique. Les ONG, les syndicats et les représentants des populations autochtones siègent aux deux premières chambres alors que la troisième est réservée aux forestiers, aux transformateurs et aux distributeurs. Le FSC respecte, par ailleurs, des règles strictes de parité entre

les acteurs du Nord et du Sud au sein de toutes ses instances de direction.

La représentation équilibrée des intérêts sectoriels et géographiques explique le large succès du label accordé par cette organisation. La gestion de 143 millions d'hectares de forêts a été certifiée par le FSC dans le monde depuis 1995. Le label est particulièrement bien implanté en Europe et en Amérique du Nord, où respectivement 42 % et 39 % des espaces forestiers sont certifiés. Viennent ensuite l'Amérique latine (9 %), l'Afrique (5 %), l'Asie (3 %) et l'Océanie (1,45 %). Les forêts certifiées par le FSC sont majoritairement publiques (52 %). Seuls 35 % des forêts sont privées; les 13 % restants se distribuent entre différents types de statut (gestion communautaire, groupes autochtones, concessions à des entrepreneurs privés...).

Différents arguments rationnels amènent aujourd'hui une généralisation de la participation des entreprises à de tels processus. La conscience grandissante de l'ampleur de la crise environnementale et sociale qui bouscule le fonctionnement de la chaîne de valeur conduit les entreprises à imaginer des stratégies de long terme et à valoriser la coopération avec les autres partenaires. Ces stratégies intègrent de nouveaux paramètres qui étaient secondaires voire inexistantes jusqu'alors, comme la préservation des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique,

la sensibilité des consommateurs à l'équité et au respect des droits humains.

Aujourd'hui, la RSE s'intéresse ainsi aux questions environnementales et sociales autant pour légitimer la création de valeur que pour garantir la pérennité des entreprises. La recherche d'une utilisation efficace de l'énergie comme des ressources naturelles n'apparaît plus comme un objectif de long terme mais devient une nécessité de moyen, voire de court terme, pour préserver l'activité même des entreprises et ses conditions de rentabilité.

Amener les réseaux urbains dans les quartiers périphériques de villes comme Tanger (Maroc) demande des partenariats entre autorités publiques et entrepreneurs privés.

© Stéphane Lavoue, Veolia



Enfin, l'émergence rapide de nouveaux marchés dans divers domaines verts ou environnementaux soutient la réorientation de l'innovation technologique vers la recherche de réponses aux contraintes sociales et environnementales identifiées.

BESOINS CROISSANTS EN BIENS ET SERVICES ESSENTIELS

La réduction du coût économique et écologique de la fourniture de biens et de services essentiels est un des défis à surmonter pour répondre à la demande croissante. L'accès aux réseaux urbains – eau, assainissement, électricité – est souvent limité par l'existence physique du service. La mise en place des réseaux bute sur une série de problèmes qui va de l'hétérogénéité sociale des ménages et des quartiers, à la densité de l'habitat, en passant par les incertitudes pesant sur la propriété des sols et les contraintes physiques à son raccordement. En l'absence fréquente de politique publique, des solutions alternatives se mettent en place, souvent proposées par de petits entrepreneurs : livraison d'eau en camion, vidange des toilettes, ramassage des ordures. Elles génèrent des services à deux vitesses en fonction des revenus des ménages. Dans le cas de l'assainissement, lorsque le service est incomplet, c'est-à-dire lorsque le traitement des eaux usées n'est pas prévu, ce service ne fait que déplacer la nuisance et contamine le milieu naturel avec un impact

sur la santé des riverains. Il faut une décision et une régulation publique pour mettre en place un système cohérent traitant toutes les dimensions du service.

Un autre frein au développement des réseaux tient à deux préjugés : les personnes vulnérables ne disposent pas des moyens nécessaires pour payer le coût du service et elles ne sont pas disposées à le faire. Pourtant, toutes les enquêtes de terrain réalisées dans les quartiers pauvres urbains et périurbains montrent que les populations les plus pauvres paient généralement plus cher pour un service de moindre qualité. Il est donc possible d'amener des populations même très pauvres à adhérer à une distribution organisée, en réseau ou non, de ces services, à condition de proposer un service adapté, une tarification sociale et des paiements fractionnés ajustés à leurs revenus. Ces outils doivent être pensés en partenariat avec les autorités publiques locales et les représentants des usagers. L'intervention publique peut se faire de différentes manières : en mettant en place un système de péréquations entre les usagers en fonction de leurs revenus ; en subventionnant les équipements individuels et/ou le fournisseur de services ; mais aussi en informant les populations locales sur l'importance et la qualité du service apporté. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de l'assainissement, sujet tabou dans beaucoup de sociétés malgré son importance sanitaire et environnementale.

EAU ET ASSAINISSEMENT : UNE INGÉNIERIE SOCIÉTALE ADAPTÉE AU CONTEXTE LOCAL d'après l'intervention d'Olivier Gilbert, Veolia Environnement

La prise de conscience du rôle clé de l'accès aux services essentiels a conduit de nombreux pays à contractualiser avec des opérateurs urbains privés pour résorber les déficits existants. Ces derniers ont développé une expertise adaptée et polyvalente, fondée sur une approche globale prenant en compte non seulement les paramètres techniques et financiers, mais aussi sociologiques et culturels d'un territoire. Le programme ACCESS, mis au point par le Groupe Veolia depuis une dizaine d'années, propose ainsi une ingénierie sociétale reposant non pas sur un modèle, mais sur une méthodologie à adapter selon le contexte, en relation avec toutes les parties prenantes. En Inde, au Maroc, en Équateur, en Colombie ou au Niger, différentes actions spécifiques ont ainsi été déployées en concertation avec les autorités délégantes :

- création d'équipes spécialisées en gestion communautaire, chargées du contact avec les habitants et disposant d'outils de proximité, comme les agences mobiles qui offrent dans les quartiers éloignés les mêmes services qu'en ville.

- instauration d'un dialogue de confiance avec les populations encore exclues ou éloignées des services en associant des sociologues au démarrage des opérations.

- adaptation du service en fonction de la cartographie des quartiers. Au Maroc, les bornes Saqayti (utilisables seulement avec une carte à puce) offrent ainsi un point collectif d'accès à l'eau sécurisé et régulé là où les branchements individuels n'étaient pas réalisables.

- conception de montages financiers innovants intégrant des mécanismes de fonds revolving, des subventions croisées ou des fonds internationaux. Dans les villes marocaines où opère Veolia, un tel montage a permis de réunir les 200 millions d'euros nécessaires au raccordement à l'eau et à l'assainissement de 80 000 familles non desservies.

- coordination des parties prenantes (associations, autres services publics, élus, État...) pour assurer un accès aux services de tous, même sans papiers officialisant le lieu d'habitation.



Les agences mobiles font le lien entre le fournisseur de services et les quartiers éloignés. Tanger, Maroc.

© Christophe Majani d'Inguibert, V&Solia

Certaines entreprises ont commencé à développer des produits destinés aux populations pauvres.

La demande en produits accessibles aux populations les plus pauvres et adaptés à leurs besoins dépasse la question de l'accès aux réseaux. Cela demande de l'innovation technologique en termes de conception des produits, de distribution et de commercialisation. Si certains gouvernements développent des politiques pour les encourager, ces stratégies reposent par essence sur les entreprises. On peut citer pêle-mêle le développement de médicaments génériques au Brésil ou celui de panneaux solaires bon marché en Chine.

Depuis une quinzaine d'années, les grandes entreprises ont développé des politiques commerciales dont l'objectif d'inclure les 4 milliards de personnes vivant avec moins de 8 dollars par jour dans les circuits de consommation (*Base of the Pyramid approach*). Le World Resources Institute a estimé en 2007 que le pouvoir d'achat cumulé de ces 4 milliards de personnes très pauvres s'élevait à 5 000 milliards de dollars, tout en soulignant que les capacités de consommation au sein de ce groupe varient en fonction de la régularité des revenus.

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Les premières expériences viennent d'Asie et d'Amérique latine, où les pratiques de micro-finance et le développement des marchés offraient des préalables psychologiques et matériels à ce type d'expérience. Certaines entreprises ont commencé à développer des

produits destinés aux populations pauvres comme le prépaiement ou un conditionnement plus petit ou plus simple. Ils ont aussi expérimenté de nouveaux modes de diffusion des produits, notamment par le biais de relais dans les villages, ce qui constitue également une source de revenus supplémentaires pour les populations les plus pauvres. Au-delà des objectifs de rentabilité et d'accessibilité sociale, ces expériences se veulent également respectueuses de l'environnement. Le principe 4 de l'approche *Base of the Pyramid*, définie par Muhammad Yunus, souligne ainsi la nécessité de « ne pas exploiter de nouvelles ressources naturelles » avec ces produits.

Depuis ces résultats prometteurs et encourageants, les expériences se sont multipliées dans un nombre croissant de régions. Une étude de mai 2011 menée par le cabinet américain Monitor Inclusive Market a ainsi identifié en Afrique subsaharienne 439 initiatives, réparties dans 14 secteurs et 9 pays, visant les personnes vivant avec moins de 2 dollars par jour. De la commercialisation d'eau en sachet (Ghana) à la création d'école privée de commerce en ligne (Afrique du Sud), en passant par des services de commercialisation agricole (Ouganda) ou d'assurance des récoltes (Kenya), certaines de ces initiatives touchent plusieurs centaines de milliers de personnes. Toutes les expériences recensées présentent un modèle d'entreprise innovante, mêlant activités commerciales et buts sociaux en faveur d'un

groupe plus ou moins large. Selon la même étude, la principale limite de ces entreprises était leur petite taille qui les rendait fragiles aux chocs économiques. Une conclusion qui

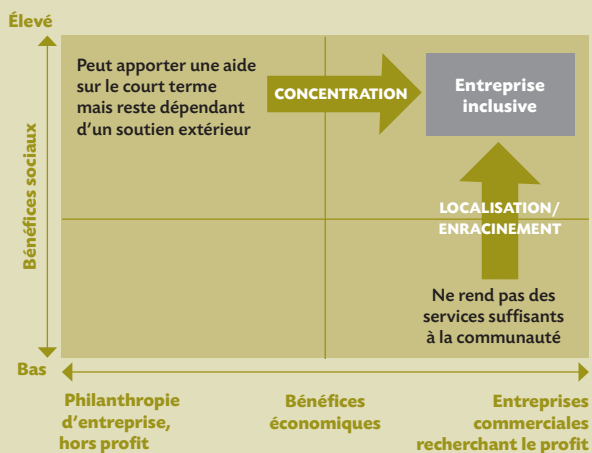
montre l'apport potentiel de partenariats avec des entreprises plus larges ou des bailleurs de fonds publics afin d'élargir la base financière de l'innovation.

INCLUSIVE BUSINESS, LA VISION DU WORLD BUSINESS COUNCIL FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT d'après l'intervention de Marcel Engel, WBCSD

Depuis 2009, le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) promeut le concept d'entreprise inclusive (*inclusive business*) auprès de ces 200 membres. Une entreprise inclusive doit à la fois contribuer aux progrès du développement humain et soutenir la capacité à innover, fonctionner et continuer à se déployer. Ce modèle d'entreprise doit ainsi allier des bénéfices économiques importants et des bénéfices sociaux pour les communautés humaines. Pour cela, il doit éviter deux écueils : la recherche de profits à tout prix, sans retour suffisant pour la communauté; la satisfaction des besoins communautaires, sans recherche de pérennité économique. Cette double quête distingue l'entreprise inclusive de l'œuvre caritative.

S'adressant aux segments les plus pauvres des communautés, ces entreprises reposent sur de nouveaux modèles économiques. Elles doivent allier offre de biens et de services adaptés au public visé et créer des emplois locaux pour redistribuer des

revenus dans la communauté. En réalisant ce double objectif, l'entreprise contribue au recul de la pauvreté, mais elle peut aussi espérer des retours commerciaux significatifs en termes de marché, de sécurisation des chaînes d'approvisionnement, d'innovation ou d'avantages comparatifs. Enfin, elle peut élargir sa base de financement de ces investissements en intéressant des bailleurs de fonds publics ou caritatifs.



CRÉER DES PME EFFICACES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT d'après l'intervention de Mohamed Lamine Dhaoui, ONUDI

Selon l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), les petites et moyennes entreprises (PME) sont les acteurs économiques qui contribuent le plus à la création d'emplois, à la répartition de la richesse et à l'émergence d'une classe moyenne, à l'échelle mondiale. Ce sont aussi, par essence, de petites structures capables d'adaptation rapide aux demandes du marché. Forte de ce constat, l'ONUDI a développé un programme spécifique d'accompagnement des PME des pays en développement, dans une double optique de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement.

Le programme présuppose que le développement industriel contribue à lutter contre la pauvreté. Il prévoit également d'aider les acteurs économiques des pays en développement à élargir leurs marchés, notamment en s'adaptant aux normes de qualité, de sécurité

et de respect de l'environnement imposées par les pays développés. Enfin, en collaboration avec le PNUD, il veut les aider à adopter des pratiques efficaces en matière d'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles. Cet axe peut être développé dans les industries existantes comme dans de nouvelles structures.

Ces trois piliers doivent renforcer les capacités des PME à s'insérer dans les chaînes de valeur mondiales et à attirer efficacement les investissements directs étrangers (IDE) dont l'augmentation est constante depuis 2001. Toutefois, selon la CNUCED (2011), les IDE dans les pays en développement restent concentrés vers les activités d'extraction minière au détriment de la création d'emplois, de transferts de nouvelles technologies et de savoir-faire ou de la création de liens entre entreprises nationales et étrangères. Une tendance à combattre.



Le développement de petites entreprises viables crée des emplois et répartit les richesses. Ghana.

© Arne Hoel/Banque mondiale

La conférence de Rio a désigné l'échelon local comme un échelon privilégié d'intervention, et de coordination des acteurs privés et publics.

INVENTER DE NOUVEAUX PARTENARIATS

La conférence de Rio a désigné l'échelon local comme un échelon privilégié d'intervention, de mobilisation des énergies et de coordination des acteurs privés et publics. Durant la décennie qui a suivi, un nombre croissant d'ONG et d'entreprises ont utilisé cette ouverture pour critiquer l'action publique, voire proposer des règlements et des actions alternatives. Le plan d'action défini à Johannesburg en 2002, en faveur du renforcement de la mise en œuvre de l'Agenda 21 décidé à Rio en 1992, va un cran plus loin et désigne le partenariat public-privé, le célèbre PPP, comme le mode de coordination à privilégier.

Le partenariat pour le développement durable, tel que proposé par le plan de Johannesburg, veut faciliter la mobilisation de trois types de ressources : les ressources administratives et politiques représentées par les autorités publiques ; les ressources de mobilisation sociale, d'innovation et de représentation des populations les plus vulnérables apportées par les ONG ; et, enfin, les ressources d'innovation économique et financière propres au secteur privé. Cette approche s'inspire de travaux théoriques sur la transformation de l'État et l'émergence d'une gouvernance en réseau, qui se sont multipliés dans les années 1990.

Certes, les différents acteurs n'ont pas exactement les mêmes attentes envers ces partenariats :

- les États cherchent à mobiliser les acteurs locaux autour d'objectifs communs et, surtout à trouver des compléments financiers à ses propres programmes ;
- les ONG veulent acquérir un droit de regard sur les orientations et les actions des acteurs publics comme des entreprises ;
- enfin, le secteur privé participe à ce type de partenariat afin de contribuer à l'émergence d'un environnement favorable au développement entrepreneurial : des cadres réglementaires stables et adaptés, comme la reconnaissance de la propriété privée par exemple ; ou des investissements dans les infrastructures physiques (routes, énergie, télécommunications, ports, etc.).

Ces partenariats peuvent s'appliquer à des domaines, des territoires ou des actions très variés – fourniture d'eau dans des quartiers informels, micro-assurance de récoltes, création d'aires protégées... Presque tout est envisageable. Ainsi, le 1^{er} juin 2011, la Banque mondiale, le Groupe des grandes villes pour le climat (C40) et la Fondation Bill Clinton ont signé un partenariat pour le financement d'actions d'adaptation dans les 40 plus grandes villes du monde. Ces outils se retrouvent désormais également dans la mise en œuvre

des grandes conventions (climat, biodiversité) mais aussi dans celle d'initiatives locales de gestion des forêts ou de production plus durable du soja. Les partenariats façonnent ainsi les anticipations de long terme des acteurs.

Les partenariats façonnent ainsi les anticipations de long terme des acteurs, ainsi que le montre l'expérience du Forest Stewardship Council (lire p. 57).



Le Forest Stewardship Council veut à la fois informer le consommateur et améliorer les pratiques des exploitants forestiers.

© Forest Stewardship Council

L'ASSUREUR, LE CLIMAT ET LE PETIT AGRICULTEUR d'après l'intervention de David Bresch, Swiss Re

Les changements climatiques menacent directement la capacité de produire des très petits agriculteurs (disposant de surfaces inférieures à 5 ha). Dans des agricultures très peu mécanisées ou irriguées, toute variation de la pluviométrie peut remettre en cause l'intégralité des récoltes. Les agriculteurs des pays industrialisés sont souvent assurés contre ce risque, mais la pratique est très peu répandue dans les pays en développement ; quand la possibilité existe, elle est souvent hors de portée des plus petits exploitants dont l'objectif est avant tout l'auto-subsistance. L'Afrique subsaharienne représente ainsi seulement 2 % du total des primes d'assurance agricole à l'échelle mondiale.

Différents partenariats publics-privés, initiés par la Banque mondiale, l'OIT ou la FAO, cherchent aujourd'hui à remédier à cette situation. Oxfam America, avec le réassureur Swiss Re

et différents partenaires locaux, proposent depuis 2008 un programme pilote de micro-assurance des risques climatiques en Éthiopie, où 85 % de la population vit directement de l'agriculture et seuls 0,2 % d'entre eux sont assurés contre un quelconque risque.

Le programme Horn of Africa Risk Transfer for Adaptation (HARITA) propose de couvrir le risque de sécheresse des agriculteurs souscripteurs et accorde des aides financières dès que la pluviométrie est sous le niveau moyen établi. Ces aides limitent ainsi en partie les effets directs de la sécheresse sur la population. Le mécanisme propose également un système de paiement innovant : les primes peuvent être payées en travail, par la participation à des programmes d'irrigation, de reboisement et d'adaptation conçus localement et dont l'ensemble de la communauté bénéficie.



Le projet Harita assure les récoltes des petits agriculteurs éthiopiens contre le risque de sécheresse.

© Eric Holthaus / Oxfam America

Les communautés locales sont parties prenantes de la conservation en Namibie.

© David Sandison



DES PARCS QUI PROTÈGENT L'ENVIRONNEMENT AVEC LES POPULATIONS LOCALES d'après l'intervention de Constance Corbier-Barthaux, AFD

En Namibie, une loi de 1996 permet la constitution de *conservancies* (« conservatoires communaux ») pour gérer les espaces naturels protégés. La formule s'est bien développée et représente aujourd'hui 18 % du territoire national et 12 % de la population.

Une des raisons du succès de cet arrangement institutionnel tient aux droits d'usage de la faune reconnus aux populations parties-prenantes du projet. Ce cadre permet la mise en place de projets touristiques (52 %), de chasse (32 %)

ou de collecte de plantes (8 %) éventuellement avec des partenaires privés extérieurs.

Le revenu global des *conservancies* a atteint 3 millions de dollars en 2009, contre 1,4 en 2005. Exonérés de taxes, ces revenus reviennent intégralement aux communautés en charge de leur gestion et jouent un rôle central dans le financement du développement local. L'importance constatée du tourisme de luxe pour la viabilité des projets limite néanmoins la reproduction de ce modèle.

GÉRER LES TERRES, UNE QUESTION DE PRINCIPE ?

La Conférence annuelle sur le foncier et la pauvreté a réuni des investisseurs, des responsables gouvernementaux et des membres des agences internationales à Washington (États-Unis) en avril 2011. Stimulés par le développement des investissements directs étrangers en agriculture – 20 milliards de dollars en 2008, soit trois fois l'aide totale des donateurs de l'OCDE au secteur (7,2 milliards) –, les débats ont porté sur la mise en œuvre des principes pour des Investissements Agricoles Responsables (RAI), formulés par la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Ces sept principes doivent protéger les droits des petits agriculteurs et des communautés

autochtones contre les acquisitions de terres agricoles à grande échelle par des investisseurs : 10 000 hectares en moyenne pour la canne à sucre et 50 000 minimum pour des plantations de soja ou de palmiers à huile, alors que 50 % des exploitations agricoles dans le monde cultivent 2 hectares. L'opacité des structures mêlant États, sociétés privées, producteurs, financiers et collectivités territoriales a fini par inquiéter plus que les ONG défendant l'agriculture familiale ou l'environnement. Dans un appel lancé le 17 avril 2011, différentes ONG et mouvements agricoles critiquent ces RAI, dont le respect est volontaire et jamais sanctionné, comme « un blanc-seing laissé aux multinationales de l'agro-alimentaire », plutôt qu'un garde-fou contre la spoliation foncière des plus pauvres.



Revendication contre l'accaparement des terres dans la Spring Valley au Kenya.

© Juliana Rotich



2.3 Adapter les financements

La lutte contre la corruption et la transparence doivent être intégrées aux politiques de développement durable.

La diversification à la fois des domaines et des canaux d'intervention sur les enjeux sociaux et environnementaux a entraîné la recherche et le développement de nouveaux mécanismes de financement. Là encore, l'unique règle est au couplage des fonds publics et des fonds privés, à l'utilisation des forces du marché et à l'expérimentation.

UNE QUESTION FINANCIÈRE ET POLITIQUE

Une des caractéristiques du concept de développement durable est de reconnaître la multiplicité des acteurs nécessaires à sa mise en œuvre. Cette reconnaissance ne minore pas la responsabilité des autorités politiques pour orienter l'action et mobiliser les moyens d'action. Elle leur impose au contraire une gouvernance plus démocratique et plus ambitieuse.

Ces impératifs apparaissent nettement au moment de la discussion du financement d'un mode durable de développement.

À l'échelle nationale, un mode de développement durable implique des États qu'ils s'assurent de recettes suffisantes et renouvelées, qu'ils luttent contre la corruption et instaurent des règles transparentes et respectées. Le rapport 2011 de l'ONG Global Financial Integrity estime que le crime et la corruption sont responsables de la perte de 6 500 milliards de dollars pour les États des pays en développement, soit plus de dix fois l'aide mondiale au développement reçue sur la même période. La mobilisation de ressources fiscales et la lutte contre la corruption sont avant tout des chantiers nationaux. Néanmoins, compte tenu des enjeux, diverses initiatives internationales sont menées pour renforcer la capacité des États



Le développement durable demande des financements additionnels. La tendance actuelle est à la recherche de mécanismes innovants privilégiant l'articulation des ressources publiques et privées. carnet de suivi de microcrédit, Bombay, Inde.

© Simone D. McCourtie / World Bank

à relever ce défi. Une des plus récentes est la création d'une formation universitaire internationale à la lutte contre la corruption – l'International Anti-Corruption Academy.

À l'échelle internationale, la question du financement du développement durable renvoie à la capacité de mobilisation de la communauté internationale autour d'objectifs communs. Après la conférence de Johannesburg de 2002, s'est tenue à Monterrey au Mexique une conférence sur le financement du développement. L'objectif était de maintenir la mobilisation de ressources financières pour les actions traditionnelles de la coopération internationale tout en trouvant des ressources additionnelles pour les nouveaux champs d'action définis depuis 1992. Dix ans plus tard, si de nouveaux outils ont émergé, la question reste posée en des termes quasiment identiques.

ÉVALUER LES BESOINS DE FINANCEMENTS ADDITIONNELS

L'agenda du développement durable demande une mobilisation collective de ressources financières supplémentaires. Tous les grands rapports internationaux parus durant la dernière décennie ressassent ce constat. Le rapport de Michel Camdessus (2004) évalue le budget consacré à la construction de nouvelles infrastructures d'eau et d'assainissement dans les pays en développement et en transition à 80 milliards de dollars par an et estime la somme à atteindre pour réaliser les OMD à 180 milliards de dollars par an. Le rapport de Jeffrey Sachs (2005) annonce qu'il faudrait 50 milliards de dollars supplémentaires d'aide publique par an jusqu'en 2015 pour atteindre les OMD, soit les deux tiers de l'aide déboursée en 2004. Le rapport de Sir Nicholas Stern

Il vaut mieux investir maintenant dans les domaines sociaux et environnementaux, plutôt que de réparer ensuite des dommages plus grands encore.

(2006) indique que 4 à 37 milliards de dollars sont à mobiliser dès aujourd'hui pour permettre aux pays en développement de s'adapter au changement climatique avant 2020.

Toutes ces études concluent sur l'idée qu'il est très rationnel d'investir maintenant dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux, plutôt que de devoir assumer des dommages plus grands encore. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC – 2007) estime ainsi que si les changements prévisibles ne sont pas anticipés dès aujourd'hui, le monde dépensera entre 44 et 166 milliards de dollars chaque année pour faire face aux événements climatiques à partir de 2030. Les mesures d'adaptation des pays pauvres demanderont entre 28 et 67 milliards de dollars par an.

Malgré ces constats relativement partagés, les ONG ne cessent de souligner que ces sommes sont loin d'être réunies. En mai 2011, Oxfam international a ainsi rappelé que les aides complémentaires promises en 2005 lors du G8 de Gleneagles n'étaient pas atteintes. Sur les 25 milliards promis d'ici 2010, l'Afrique n'a reçu que 11 milliards de dollars. Au-delà, l'ONG souligne que l'aide accordée par les pays du G8 reste toujours loin des 0,7% du PIB, malgré les recommandations faites par les Nations unies depuis plusieurs décennies. Trouver des ressources supplémentaires semble exiger de nouveaux efforts politiques

ainsi que des innovations financières capables de générer de nouveaux revenus pour l'action collective.

Innover en matière de financement dépasse le seul besoin de trouver des fonds additionnels pour répondre à la nécessité de stabiliser l'apport en ressources sur le moyen et long terme. Certains besoins mondiaux, tels que la scolarité ou la santé, ont besoin d'être financés de manière continue. Répondant à la prise de conscience que les problèmes d'environnement ou de pauvreté ont un impact global, les financements innovants cherchent à reposer sur des activités mondialisées – échanges, transports transfrontaliers, commerce. Ils veulent ainsi générer un engagement dépassant la division Nord/Sud et l'aide traditionnelle et trouver de nouvelles ressources pour le développement. Les initiatives en ce sens se sont multipliées durant la dernière décennie. La taxation de certaines activités, la valorisation du carbone non émis ou compensé et la rémunération des services environnementaux comptent parmi les pistes les plus généralement explorées.

RECOURIR À DES TAXES INTERNATIONALES

Le développement d'une fiscalité internationale a maintenant une longue histoire. Les premiers travaux de recherche en ce sens, menés dans les années 1960, s'appuient déjà sur le

principe de taxation des investissements financiers spéculatifs réduisant l'investissement productif proposé par Keynes dans les années 1920. En 1978, James Tobin propose de taxer les transactions internationales de change afin de stabiliser les marchés. L'idée est reprise et plus largement débattue dans les années 1990 avec un lien grandissant avec lutte contre la pauvreté et le financement du développement. En France, la commission Landau sur les contributions financières internationales établit, en 2004, que la taxation des transactions financières est « techniquement faisable », avec un coût économique limité et un rendement significatif. La Déclaration de Genève signée par le Brésil, le Chili, l'Espagne, la France, l'Algérie et l'Allemagne propose l'exploration des taxes internationales afin de réduire l'écart entre les engagements politiques et la réalité des ressources disponibles pour le financement du développement; elle installe durablement l'outil sur l'agenda international.

Forts du soutien de 79 pays, la France et le Brésil lancent ainsi en 2006 une Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) alimentée par plusieurs sources, dont, en France, une taxe de 1 euro sur les billets d'avion.

La Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), défendue depuis 2003 par le Royaume-Uni, emprunte sur les marchés financiers afin de financer des programmes de vaccination dans les 70 pays les

plus pauvres de la planète. D'autres propositions ont été faites par des pays du Nord comme du Sud. La Suisse a proposé une taxe universelle sur le carbone dont le rendement pourrait atteindre 18 milliards de dollars par an. Les travaux continuent au sein du Groupe pilote sur les financements innovants, créé en 2006, et dont la présidence tournante est alternativement assurée par un pays industrialisé et un pays en développement. Ils ont abouti notamment à la signature d'une Déclaration en faveur d'une contribution sur les transactions financières en septembre 2010 qui réitère l'engagement des États signataires de développer ces instruments. Une campagne internationale baptisée « Robin des bois » réclame depuis 2010 une taxe de 0,05 % sur les transactions financières afin de réunir le financement de projets de développement dans les pays les plus pauvres.

Le Groupe en question, a conclu en juillet 2010 qu'une taxe sur les transactions de change multidevises, collectée de manière centralisée à l'échelle mondiale, serait techniquement, politiquement, légalement et économiquement, la plus simple, la plus légitime, la plus équilibrée et la plus rentable à mettre en œuvre. Les travaux lancés en avril 2011 au sein de la CCNUCC pour l'élaboration d'un Fonds international permettant aux pays en développement de répondre aux effets du changement climatique n'excluent pas le recours à une taxe. Plus concrètement, la Commission européenne

a mis en place une taxation des émissions de CO₂ des compagnies aériennes sur le territoire de l'Union à partir du 1^{er} janvier 2012. Les compagnies doivent désormais racheter, au cours du marché (actuellement de 8 euros), 15% de leurs émissions (environ 38 millions de tonnes par an), ce qui devrait rapporter 56 millions d'euros en 2012. La mesure se veut applicable à toutes les compagnies et prévoit de sanctionner le défaut de paiement à hau-

teur de 100 euros la tonne. Si la Commission s'est donné jusqu'au printemps 2013 pour calculer les émissions, elle doit dès maintenant faire face aux compagnies aériennes étrangères, américaines et chinoises par exemple, qui refusent de se soumettre à cette mesure. Déjà déboutées par la Cour de justice de l'Union européenne en décembre 2011, ces dernières pressent maintenant leurs gouvernements de porter le conflit à l'OMC.

**UNITAID PERMET À TOUS LES PAYS
DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA SANTÉ
d'après l'intervention de Julien Meimon,
ministère français des Affaires étrangères et européennes**

Dès 2007, en même temps que 17 autres pays africains, le Mali a adhéré au mécanisme UNITAID, la facilité d'achat de médicaments pour lutter contre le sida, le paludisme et la tuberculose, dont il est à la fois bénéficiaire et contributeur.

Depuis 2008, le Mali impose en effet sa propre taxe sur les billets d'avion décollant de son territoire pour la reverser au fonds (de 500 à 7 000 francs CFA selon la destination du vol et la classe de voyage). Il a ainsi contribué au fonds à hauteur de 402 000 dollars en 2010. En juin 2011, sa contribution annuelle s'élève

d'ores et déjà 305 000 dollars. Parallèlement, le pays a bénéficié de médicaments à des prix négociés par l'Unitaid pour près de 6 millions de dollars.

En juin 2011, encouragés par la présidence malienne de l'Unitaid pour une année, sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Mauritanie, Sénégal et Togo) ont signé la déclaration sur la taxe sur les transactions financières et se sont engagés à contribuer au Fonds par un mécanisme de financement additionnel. Un apport qui vient aussi renforcer le caractère mondialisé et paritaire du mécanisme.

DÉVELOPPER LES OUTILS CARBONE

Le financement d'un développement moins carboné fait partie des nouveaux enjeux nés de l'agenda de Rio. Pour inciter les acteurs à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre, un certain nombre d'outils visant à rendre ces émissions coûteuses ont été développés. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques a généré une série de mécanismes internationaux de compensation et de valorisation des émissions de carbone, dont certains ont été spécifiquement créés pour répondre aux besoins des pays en développement. Parallèlement à cette politique mondiale, émergent aujourd'hui des dispositifs privés d'accompagnement.

Les échanges de crédit carbone peuvent être considérés comme une forme de mutualisation des risques climatiques et comme une incitation faite aux gouvernements et aux acteurs économiques d'investir dans le secteur des énergies renouvelables. Le Protocole de Kyoto a ainsi instauré, en 1997, différents instruments visant à financer la transition énergétique par des mécanismes de marché. Le Mécanisme de développement propre (MDP), dont les règles ont été fixées en 2001 à Marrakech (Maroc), est spécifiquement conçu pour inciter les pays développés à investir dans des transferts de technologie réduisant les émissions dans les pays en développement. Les émissions évitées au Sud sont ainsi

créditées au profit de l'investisseur du Nord. Le MDP reçoit des projets d'économie d'énergie, de changement de combustible, d'énergies renouvelables ou des projets « puits de carbone » (pour le secteur forestier). Ils peuvent s'appliquer à de très nombreux secteurs, de l'énergie au traitement des déchets, en passant par la modernisation des processus industriels ou le secteur forestier. La sélection se base sur un double critère d'additionalité : une additionalité financière, imposant au porteur du projet de démontrer que ce dernier ne pourrait être financé sans la « plus-value carbone » du MDP ; et une additionalité environnementale, obligeant le développeur du projet à démontrer que son projet permet la réduction d'émissions de gaz à effet de serre supplémentaire par rapport à un scénario de référence sans le projet. Ces critères sont difficiles à remplir pour beaucoup de projets et dépendent de scénarii de référence parfois critiqués. Ceci explique sans doute le caractère encore modeste des résultats enregistrés : le MDP valide aujourd'hui environ 60 projets par mois, compensant ainsi annuellement environ 16 % des émissions de CO₂ des pays industrialisés. 3 % seulement des projets bénéficient au continent africain.

Canaliser des investissements privés vers les énergies sans carbone dans les pays en développement est indispensable pour compléter ces outils. Cette action peut être réalisée autant au travers d'entrepreneurs locaux

qu'étrangers. En leur donnant les moyens financiers et technologiques de développer une offre adaptée à leur marché, on peut induire une dynamique de satisfaction des besoins énergétiques et de développement économique sur le long terme. La transposition de tels mécanismes à d'autres domaines demandant à la fois des investissements et un engagement sur la durée, comme le dévelop-

pement de services éducatifs ou de santé, est par ailleurs envisageable. Ces interventions demandent beaucoup de formation des acteurs des pays en développement qui connaissent rarement ces mécanismes encore récents, leurs potentialités et leurs contraintes. Elles exigent aussi un accompagnement des États récipiendaires qui doivent veiller à ne pas créer de barrières à ces investissements croisés.

LES PRODUCTEURS LOCAUX D'ÉNERGIE, UN INVESTISSEMENT D'AVENIR d'après l'intervention de Paul Van Aalst, E+Co

Soutenir l'apparition de producteurs locaux d'énergie verte ou d'équipements en énergies renouvelables est une priorité alors que les dépenses énergétiques représentent 25 % des revenus des populations les plus pauvres. Des investisseurs spécialisés, comme E+Co, se développent et ciblent ces marchés émergents. Ils poursuivent une double rationalité : la satisfaction des besoins énergétiques des populations les plus pauvres sur le long terme, mais aussi la valorisation de recherches technologiques réalisées dans ces domaines dans les pays développés. Les produits adaptés aux marchés émergents assurent cette valorisation.

L'intervention des investisseurs permet l'émergence de producteurs locaux en leur fournissant les fonds de départ ainsi que l'accès aux technologies les plus adaptées : production

de fourneaux améliorés, lampes et panneaux solaires, production de biogaz, amélioration des réseaux électriques. En retour, les investisseurs peuvent bénéficier de crédits d'émission liés au transfert de technologie ou à la participation à des actions de reforestation.

Ces interventions, dont le montant varie de 25 000 à 1 million de dollars, s'adressent à des entreprises de taille moyenne (10 à 150 employés) et non à des microprojets. Elles tiennent particulièrement compte des bénéfices sociaux et environnementaux espérés et ne se limitent pas à un financement. Par contre, elles interviennent dans la définition du projet commercial pour identifier les potentialités des marchés locaux et les meilleures stratégies pour y répondre.



Généraliser l'accès des plus pauvres à des foyers améliorés réduit les dépenses d'énergie, protège l'environnement et crée de nouvelles activités économiques.

© UNHCR/H. Caux/August, 2005

Construire des maisons passives en Himalaya permet non seulement de réduire les dépenses d'énergie mais aussi de développer de nouvelles activités économiques.



© Geres

DES MAISONS PASSIVES DANS L'HIMALAYA d'après l'intervention d'Alain Guinebault, GERES

Les conditions de vie des populations des déserts d'altitude et des hautes vallées himalayennes sont extrêmement difficiles : jusqu'à -30°C en hiver, un fort isolement (les cols sont fermés six mois par an), une végétation très rare, et aucune solution satisfaisante pour se chauffer.

Le manque de bois de chauffe et les prix élevés des combustibles importés placent la région dans une situation de forte vulnérabilité énergétique. Femmes et enfants consacrent environ deux mois d'été à la collecte de résidus de biomasse et de bouses pour cuisiner et se chauffer. Malgré ces efforts, les températures intérieures demeurent très basses en hiver et limitent le développement d'activités économiques génératrices de revenus.

Pourtant, la région jouit d'un ensoleillement exceptionnel de plus de 300 jours par an. Plusieurs projets pilotes menés par l'association GERES, depuis 2000, prouvent qu'il est possible d'économiser 60% de l'énergie par l'intégration dans le bâtiment de techniques solaires passives basiques et fiables, couplées à l'isolation des pièces à vivre. La chaleur ainsi captée et diffusée progressivement améliore fortement le confort de vie et allonge les temps de travail.

Le GERES forme et accompagne techniquement ses partenaires locaux (ONG indiennes) dans la fabrication de ces bâtiments, dans une optique de transfert de savoir-faire et de compétences. Près de 2 000 bâtiments bioclimatiques seront réalisés entre 2008 et 2012, privilégiant l'usage de matériaux locaux.

RÉMUNÉRER LES SERVICES

Le financement de la conservation de la biodiversité recourt de plus en plus au paiement de services écosystémiques (PSE), exigeant des bénéficiaires d'un service environnemental (eau, air, fertilisation...) la rémunération des communautés ou des acteurs qui rendent possible sa production. Dans certains cas, cette approche peut profiter aux populations pauvres qui sont alors reconnues comme des fournisseurs de services écosystémiques et rémunérées à ce titre. Des pratiques respectueuses des populations forestières à la conservation des semences des petits agriculteurs, en passant par la protection des sources d'eau potable par bassin versant, la restauration communautaire des mangroves ou la non utilisation de certaines ressources (forêts, pétrole...), les exemples d'application ne manquent pas.

L'innovation principale des PSE tient ainsi à ce qu'ils reconnaissent et identifient non seulement les services rendus par une nature en bonne santé, mais aussi le rôle de certains acteurs pour maintenir leur production. L'évaluation de la valeur des services rendus amène également à changer de regard sur la place des ressources naturelles dans la vie humaine. L'étude *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* menée par Pavan Sukhdev éta-

blit ainsi qu'elles représentent 60% du PIB des populations les plus pauvres à l'échelle mondiale. La relation contractuelle et directe permet par ailleurs de bien cibler les paiements et de toucher potentiellement des acteurs très isolés. Enfin, le coût économique influence directement les pratiques des producteurs et peut les inciter à adopter des comportements plus vertueux rendus moins onéreux par comparaison.

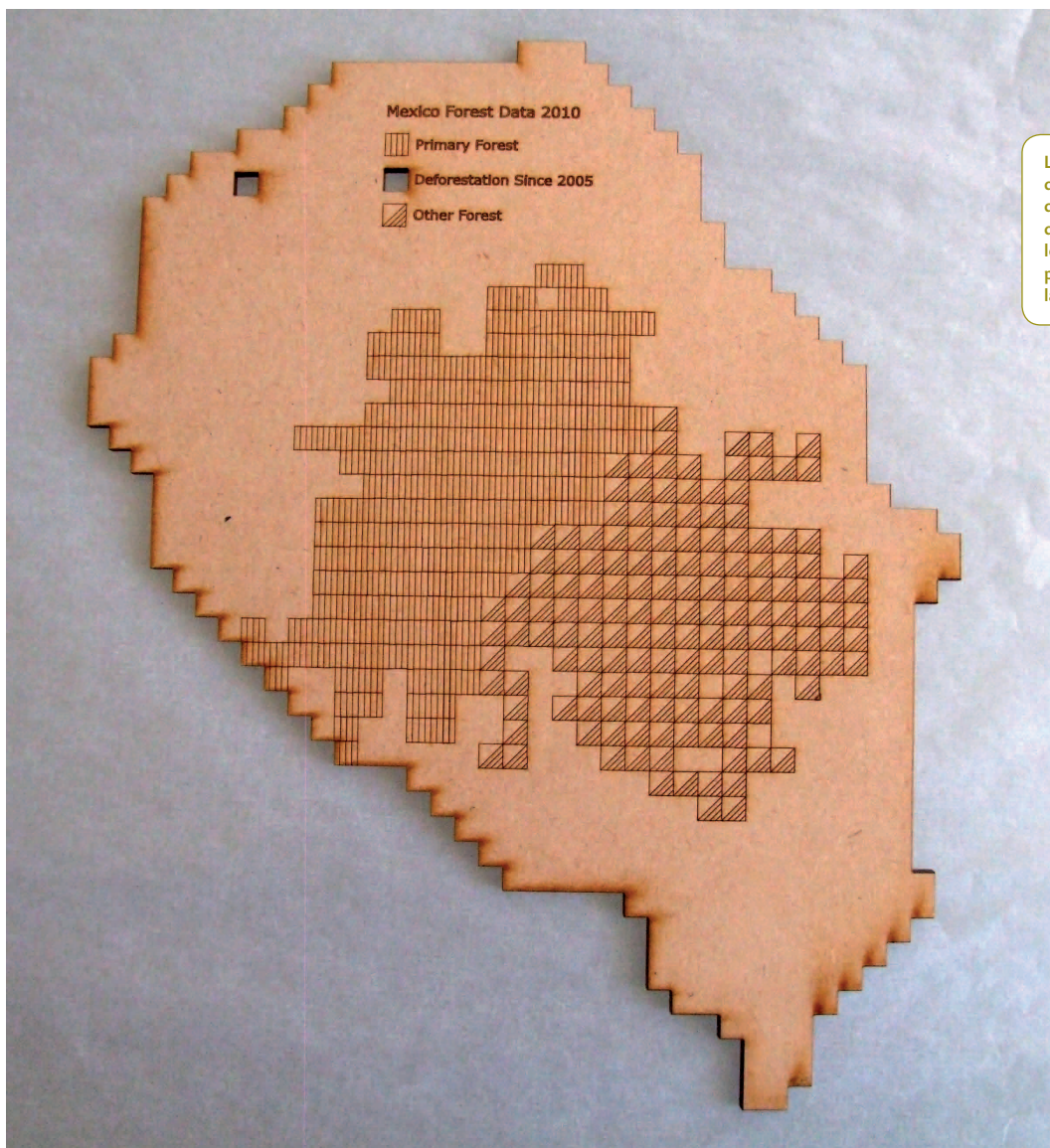
L'analyse des pratiques montrent encore une grande diversité d'instruments dans la mise en œuvre des PSE : de droits d'usage à des subventions de non-emploi ; de programmes gouvernementaux à des programmes pilotés par des ONG. L'ensemble manque souvent de cohérence et de lien au sein même d'un secteur, d'un pays ou d'un territoire. Par ailleurs, l'évaluation pose en elle-même un prix maximum au service rendu, une borne supérieure que l'utilisateur refusera de franchir. La compensation doit atteindre au moins la valeur de l'exploitation de la ressource pour avoir un réel effet incitateur à la conservation. Dans le cas des forêts par exemple, le paiement du service de stockage du carbone ne sera efficace que s'il génère plus de revenus que la conversion en terres agricoles.

RÉMUNÉRER LES FORÊTS PLUS QUE L'AGRICULTURE ? **d'après l'intervention de Helena Garcia Romero, Fedesarrollo, Mexique**

Le Mexique a développé un programme de rétribution à l'hectare de la conservation des forêts depuis 2003. Le programme rémunère pendant cinq années la conservation des espaces boisés sélectionnés selon quatre critères environnementaux et sociaux : la protection des aquifères, les risques de déforestation, la faiblesse des nappes phréatiques et la pauvreté des communautés. La deuxième version du programme lancée en 2006 établit des critères d'éligibilité qui ont multiplié par six l'étendue des zones potentiellement bénéficiaires du programme, 13 % du territoire national est désormais couvert par le programme.

Sept ans après la première mise en œuvre, le bilan est mitigé. Le programme ne parvient pas à s'implanter largement dans les zones fores-

tières les plus menacées car le prix proposé – de 123 à 145 euros par hectare – reste insuffisant pour dissuader le propriétaire de convertir les forêts en terres agricoles. Les prix sont en outre fixés par type de forêts, et non selon les régions concernées ou les risques de déforestation. La conservation des forêts subtropicales situées en zone très pauvre est ainsi la moins bien rémunérée, alors que leur risque de déforestation est estimé à près de 41 %. Le programme a également du mal à s'imposer dans les zones très isolées, auprès des populations très marginalisées pour lesquelles il n'est pas adapté. Il souffre, enfin, des pressions politiques croissantes aux différents échelons des territoires pour obtenir ces paiements en fonction de critères clientélistes plutôt qu'environnementaux et sociaux.



Les mesures de valorisation de la conservation des forêts prises par le Mexique n'ont pas suffi à stopper la déforestation.

© Natalia Lucmilia

La valorisation de la protection des forêts demande de comprendre les facteurs de la déforestation en Amérique latine comme ailleurs.

© CIAT/Neil Palmer



REDD : DE LA BIODIVERSITÉ AU CLIMAT

Le mécanisme REDD (Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation) discuté depuis la Conférence de Bali (2007) a été lancé à la Conférence de Cancún en 2010. Il repose sur la rémunération de la « déforestation évitée ». Ceux qui protégeront les forêts recevront des paiements proportionnels aux quantités de CO₂ qui auraient été libérées dans l'atmosphère si les forêts avaient été détruites. Comme les autres instruments des négociations climat, le mécanisme REDD repose sur une responsabilité partagée mais différenciée : les pays en développement doivent planifier la réduction de la déforestation, avec des objectifs intermédiaires vérifiables ; les pays développés doivent financer ce « service » rendu aux équilibres écologiques planétaires. Potentiellement, les transferts pourraient atteindre plusieurs milliards de dollars par an.

La déforestation représente aujourd'hui 20 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et sa stabilisation voire sa réduction ouvre donc des espoirs importants. Elle apparaît comme un mode peu onéreux pour compenser les émissions industrielles et urbaines. L'engagement d'importants fonds bancaires privés et de réseaux de distribution en faveur de ce dispositif contribue également à faire de ce mécanisme une des clés des négociations climat.

Des critiques existent néanmoins sur la qualité des projets ainsi financés, la protection de la biodiversité forestière ou encore les droits des populations autochtones forestières de décider de la mise en œuvre de ces programmes de compensation. Autant de critères importants pour lier équité sociale et protection du climat et de la forêt.

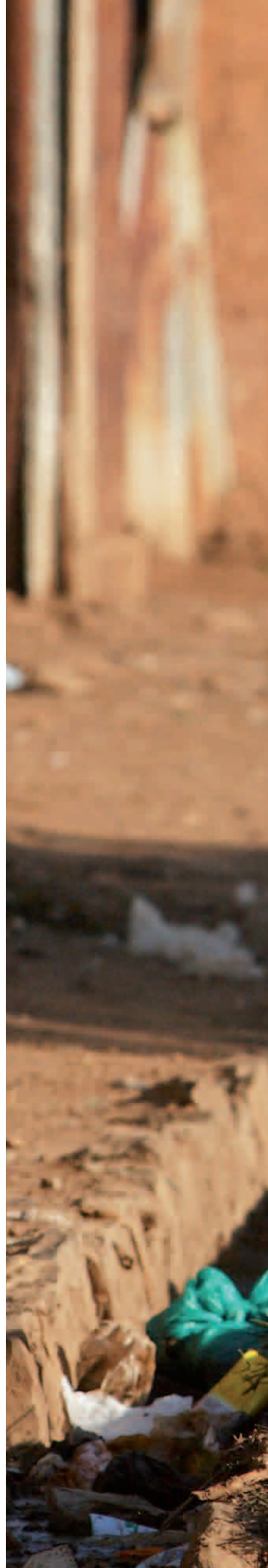


© Ryan Woo / CIFOR

3

Au-delà du diagnostic commun

Il existe aujourd'hui un diagnostic très largement partagé liant la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté, comme un double objectif à atteindre conjointement. Ce diagnostic soutient et oriente déjà différentes politiques nationales et internationales comme certaines stratégies des acteurs privés. La conférence Rio+20 de juin 2012 pourrait être le moment de reconnaissance politique et de mobilisation autour de ces tendances de fond.







3.1 La nécessité d'une politique mondiale de développement durable

La coordination internationale est incontournable pour une politique mondiale de développement durable.

L'enjeu de Rio+20 est de faire émerger une vision positive du futur, capable d'orienter les investissements vers une économie durable, respectueuse du social comme de l'environnemental. Pourquoi est-ce important ? Si beaucoup d'éléments d'une politique mondiale de développement durable relèvent effectivement de politiques nationales, la coordination internationale demeure incontournable. Seule une politique globale peut valider l'orientation générale des stratégies locales au-delà d'enjeux de court terme comme la compétitivité. Par exemple, en l'absence d'objectifs collectifs de limitation des émissions de gaz à effet

de serre, les efforts non concertés des pays pour développer les énergies renouvelables ne participent pas à la construction d'un avenir commun ambitieux, mais se limitent à la diversification de leur approvisionnement en énergie.

À l'inverse, l'existence d'un cadre collectif permet des actions individuelles de plus large portée. La poursuite d'un objectif commun augmente ainsi la valeur économique marginale des actions individuelles : économiser du CO₂ collectivement permet d'éviter d'avoir à gérer individuellement des impacts drama-



La restauration et la bonne gestion des forêts, à Haïti comme ailleurs, sont tenues comme des éléments-clés pour le développement d'une économie verte.

© UN Photo/Logan Abassi

tiques et augmente la valeur des investissements réalisés pour obtenir ce résultat. Réduire effectivement la pauvreté dans un pays ou une région devient un succès collectif. Enfin, la coordination globale génère une vision partagée de l'avenir. Forts de cette certitude, les différents acteurs – des États aux particuliers, en passant par les entreprises ou les collectivités territoriales – développent des stratégies de long terme fondées sur ces objectifs. Les contradictions temporelles auxquelles ils font face peuvent ainsi être dépassées.

L'évaluation de la valeur de l'environnement, l'émergence d'une économie décarbonée et l'adoption d'une feuille de route commune constituent, de fait, trois pistes d'orientation sur la durée de l'action publique à l'échelle nationale et internationale. L'enjeu d'une conférence comme Rio+20 est d'inclure fermement une ambition sociale suffisante dans chacun de ces axes et de fournir un cadre politique inspirant et mobilisateur pour les acteurs.



3.2 Changer de mesure du progrès

Les seuls indicateurs économiques ne sont pas suffisants et ne reflètent pas la progression des sociétés vers un développement durable.

Dès 1992, l'Agenda 21 pointait l'importance de changer d'indicateurs de développement pour rééquilibrer les impératifs économiques en faveur de l'environnemental et du social. Son constat s'appuyait sur les travaux déjà nombreux qui montraient la limite d'une mesure de la richesse basée sur la seule croissance. En privilégiant l'accroissement du nombre de biens de consommation inertes, plutôt que le bénéfice retiré par les êtres humains de leur utilisation, une grande partie des impacts négatifs a été occultée. Selon l'Agenda 21, des indicateurs spécifiques mesurant la progression des sociétés vers les objectifs du développement durable étaient donc indispensables.

Depuis, le stade du constat a été dépassé au profit de celui de la proposition. De nombreux travaux visent aujourd'hui à réaliser l'objectif posé par l'Agenda 21 et à modifier les signaux reçus par les acteurs en intégrant des facteurs non marchands comme la mesure du bien-être et des services environnementaux. Aucun n'est sans doute suffisant, mais chacun contribue à incarner les liaisons pressenties entre les différentes dimensions d'un développement centré sur la satisfaction durable des besoins humains. Présentons ici deux efforts récents dont l'impact politique est sensible à l'échelle internationale. Outre le poids donné à l'environnement, ils veulent également mesurer l'égalité et la cohésion des sociétés, considérées comme des richesses.



Mesurer le potentiel de capture du carbone des arbres permet de légitimer économiquement leur conservation.

© Neil Palmer, CIAT

LA MESURE DU BIEN-ÊTRE (COMMISSION STIGLITZ)

À la demande du gouvernement français, un groupe d'économistes, mené par Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi, a travaillé sur des indicateurs économiques incluant le bien-être humain et la consommation de ressources naturelles. Leur rapport publié en 2009 commence par lier l'ampleur de la crise économique, sociale, écologique et financière mondiale à la nature des indicateurs dominants. Ces derniers n'auraient pas su désigner les investissements collectifs de long terme désirables, amenant les acteurs des marchés comme les responsables publics à privilégier des projets de courte durée. Les indicateurs n'ont ainsi pas averti de ce que

« les performances, apparemment brillantes, de l'économie mondiale en termes de croissance entre 2004 et 2007 pouvaient être obtenues au détriment de la croissance à venir ». Le primat accordé à l'économie a ainsi abouti à minimiser l'importance de l'ensemble des activités et biens non marchands pour le bien-être collectif, et à minorer les investissements nécessaires.

Pour inverser cette tendance, le rapport recommande d'abord de donner davantage d'importance aux revenus et à la consommation qu'à la production dans la mesure du bien-être matériel au moment d'orienter les politiques publiques. Dans la même logique, il prescrit ensuite de mesurer ce bien-être au niveau le plus proche des acteurs, sans doute

L'économiste
P. Sukhdev
suggère de prendre
en compte les
services et les biens
générés par les
écosystèmes dans
les comptabilités
nationales.

le ménage. Ceci permet à la fois d'échapper au maximum aux effets de moyenne, mais aussi de disposer d'indicateurs réellement fiables sur l'évolution temporelle du bien-être matériel. Le rapport plaide pour une approche holistique de la mesure des revenus et de la consommation des ménages. Elle doit ainsi inclure les services subventionnés par l'État, notamment de santé et d'éducation, tout comme le patrimoine dont le ménage a hérité ou constitué parallèlement. Mesurer les niveaux de vie doit par ailleurs amener à s'intéresser à la répartition au sein de la société, et à l'évolution de cette répartition comme indicateur de la cohésion sociale.

Tout en reconnaissant que, partout dans le monde, un nombre de services sont aujourd'hui acquis sur le marché et non plus produits par les ménages, le rapport insiste finalement sur la nécessité de mesurer la contribution du non-marchand et son évolution temporelle. Dans les pays en développement, la production de biens par les ménages (alimentation ou logement) reste un déterminant important du niveau de vie. Dans les pays développés, la réduction du temps de travail sans réduction de la production et de la consommation indique un niveau de vie plus élevé et souvent une plus grande égalité sociale. Le rapport s'intéresse ainsi à l'immatériel, à la qualité de l'environnement mais aussi à celle des relations sociales. Il s'agit pour les auteurs de mesurer l'étendue des opportunités (écono-

miques, sociales, culturelles, professionnelles mais aussi politiques) offertes aux individus, et de s'appuyer sur ce résultat pour penser des politiques publiques inclusives.

LA MESURE DE LA VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

L'économiste indien Pavan Sukhdev mène, depuis 2007, une étude ambitieuse sur la valeur de l'environnement à la demande de l'Union européenne. Baptisée TEEB pour *The Economics of Ecosystems and Biodiversity*, elle souligne l'importance de prendre en compte les flux de services et de biens générés par les écosystèmes dans les comptabilités nationales des pays en développement. Il s'agit de les rendre visibles afin que les décideurs politiques prennent conscience de leur valeur et soient ainsi encouragés à les protéger. Plus encore, si les services rendus gratuitement par la nature aux populations rurales ne sont pas comptabilisés, il est impossible de réellement comparer la situation de différents groupes vulnérables.

Les résultats ont été publiés en cinq volumes, entre 2008 et 2010, explorant à la fois les dimensions locales, sectorielles et internationales, de la question. Le dernier opus, publié à l'occasion de la conférence de Nagoya (Japon) en 2010, propose plus spécifiquement de mesurer un PNB des pauvres prenant en compte

les flux environnementaux dans ses évaluations. Il montre la grande dépendance des populations vulnérables vis-à-vis de la bonne santé de leur environnement : les services rendus par les écosystèmes comptent ainsi pour 47 % du PNB des populations pauvres en Inde ou 89 % au Brésil.

Le TEEB permet, par ailleurs, aux décideurs publics et privés de mesurer les services rendus par l'environnement et de comparer le coût de la conservation avec celui de leurs disparitions ou de leurs remplacements par des solutions technologiques, quand elles existent. Les rapports conseillent ainsi d'améliorer les comptes nationaux pour inclure la valeur de l'évolution des richesses naturelles et des flux des services écosystémiques, soulignant notamment l'importance d'établir des comptes physiques des stocks forestiers et des services écosystémiques. Les comptes des entreprises doivent aussi être revus pour faire apparaître les externalités, telles que les dommages environnementaux, de manière à « faire apparaître toute protection comme normale ». Enfin, la dépendance des pauvres de la planète envers les services écosystémiques – mesurée par exemple en part de leur PIB – doit être davantage prise en considération dans les actions en faveur du développement et dans les politiques ayant un impact sur l'environnement.

L'influence de ces études sur les débats des experts amène à penser que leurs résultats seront sans doute examinés dans le cadre de Rio+20, ne serait-ce que pour aborder la question de la mesure de ce qui a été accompli comme de ce qui reste à accomplir. Dans cette optique, d'autres indicateurs pourraient être proposés ou l'utilisation de certains systématisés, continuant ainsi le travail commencé par l'Agenda 21 en 1992. D'ores et déjà, on sait que les ONG qui organisent leur propre sommet veulent proposer un Indice de gouvernance, permettant de juger de la qualité des politiques publiques en réponse aux enjeux du développement durable. Plus prosaïquement, l'objectif de croissance verte demandera sans doute la sélection d'une série d'indicateurs communs qui viendront compléter la comptabilité économique mondiale actuelle.



3.3 Accompagner la transition énergétique

Améliorer le niveau de vie des populations les plus pauvres sans augmenter les émissions de gaz à effet de serre, ni aggraver la surexploitation des ressources naturelles est l'enjeu de toute politique visant à lutter contre la pauvreté tout en préservant l'environnement. De fait, les trois agendas se recoupent : les populations les plus vulnérables sont aujourd'hui celles qui n'ont pas accès aux formes modernes d'énergie et donc qui utilisent les combustibles les plus polluants. Le PNUD a estimé, en 2007, que seuls 40 % de la population des pays en développement avaient accès à des formes saines, sûres et efficaces d'énergie. Cette part est encore plus faible en Afrique subsaharienne (17%). On estime que 1,6 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à des services énergétiques modernes, tandis que de 2,5 à 3 milliards de personnes dépendent totalement de la biomasse pour l'essentiel de leurs besoins énergétiques (chauffage et cuisine). La situation est généralement exacerbée

dans les zones rurales, où l'essentiel de l'accès à l'énergie se fait par des coupes de bois ou la collection de biomasse.

Au-delà des freins au développement économique posés par cet accès difficile à l'énergie, il existe un enjeu sanitaire : la pollution intérieure due à une mauvaise combustion dans des appareils traditionnels de chauffage et de cuisine serait responsable de la mort de 1,3 million de personnes par an, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Davantage que le paludisme. Il faut enfin trouver les moyens de rompre le lien entre consommation énergétique due à l'accroissement de l'activité économique et aggravation du changement climatique.

Si l'accès à l'énergie ne figure pas spécifiquement parmi les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) définis en 2000, les objectifs en termes de lutte contre



L'approvisionnement en bois de feu reste un enjeu économique et environnemental en Afrique.

© Daniel Tiveau/CIFOR

la pauvreté, protection de l'environnement et protection de la santé humaine imposent une action dans le domaine. Le PNUD estime ainsi que la part des énergies saines, propres, sûres et efficaces devraient atteindre 70 % d'ici 2015 pour l'ensemble des pays en développement et 58 % en Afrique subsaharienne. Une telle transition demanderait que près d'un milliard de personnes changent de combustible pour l'ensemble de leurs activités. La question de l'inscription d'un impératif d'accès universel à une énergie propre, renouvelable et suffisante parmi les OMD devrait être discutée à Rio+20.

Remplacer les lampes à huile ou à kérosène par de l'électricité produite à partir de sources renouvelables décentralisées (solaire ou micro-

hydraulique), les étuves à bois ou au charbon par d'autres systèmes de cuisson ; électrifier les systèmes de pompes : les moyens technologiques existent. Ce sont les conditions du transfert technologique qui doivent être prises en charge par la coopération internationale. En effet, actuellement, 90 % des investissements dans les énergies propres ont lieu dans les pays du G20. Entre 2009 et 2010, l'importante croissance du secteur (+30 %) n'a bénéficié qu'une fois sur dix aux économies en développement. Selon le PNUD, beaucoup de gouvernements manquent des capacités nécessaires pour établir une stratégie dans ce domaine et bénéficier des initiatives qui se multiplient. Il existe ainsi aujourd'hui plus de 6 000 fonds d'investissement privés et publics actifs dans ce domaine.

RENDRE LA PRODUCTION DE BOIS DE FEU DURABLE d'après l'intervention d'Oumarou Amadou, GESFORCOM, Niger

Le bois reste l'énergie domestique dominante en Afrique subsaharienne, même en zone urbaine. Depuis 1989, le Niger a développé une stratégie de production de bois de feu pour alimenter les besoins croissants des urbains. À Niamey, la consommation de bois a ainsi triplé en trente ans et provient à 47 % de la zone de Torodi, dans laquelle on a constaté un recul de 13 % du couvert forestier entre 1996 et 2007.

L'approche retenue et soutenue par l'Union européenne depuis 2007 s'intéresse à l'intégralité de la filière bois-énergie, du statut foncier des zones forestières à la formation du villageois bûcheron, comme à la régulation des tarifs des camionneurs et des distributeurs urbains.

Les pratiques de gestion durable des forêts (préservation des arbres jeunes, régénération

des souches exploitées, etc.) ont objectivement progressé dans la zone, enrayant le recul du couvert forestier. L'évaluation du carbone séquestré indique aussi un indice supérieur dans les zones exploitées que dans les zones de forêt naturelle.

La structuration de la filière a, par ailleurs, permis de peser sur la répartition de la valeur et de revaloriser le salaire des bûcherons, qui représente aujourd'hui 19 % du prix final du bois contre 9 % en 1990. Ce résultat a été obtenu essentiellement en réduisant les marges des commerçants urbains. Des taxes ont été instaurées permettant un transfert des ressources financières de la ville vers les campagnes. Ce programme de gestion durable des forêts devient ainsi un instrument majeur dans la lutte contre la pauvreté au Niger.

LES TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES DURABLES

Rendre le transfert technologique possible demande une combinaison d'actions allant de l'incitation du secteur privé à investir dans les énergies renouvelables à la suppression des subventions publiques aux combustibles fossiles. Selon le rapport de mai 2011 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le développement possible des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse et hydraulique) d'ici 2050, les énergies vertes pourraient fournir 78% de la demande mondiale d'énergie – contre 13% en 2008. Cette transition technologique permettrait d'économiser l'équivalent de 560 gigatonnes de dioxyde de carbone entre 2010 et 2050, et ainsi de maintenir les émissions en dessous du seuil provoquant une augmentation des températures supérieure à 2°C. Selon le GIEC, le potentiel technique pour le développement

de ces énergies existe aujourd'hui, et la baisse tendancielle du coût des équipements doit amener les gouvernements à lancer des politiques ambitieuses dans ce domaine.

Au moment de définir les plans d'actions appropriés, on retrouve, une fois de plus, une forte dimension locale. La production d'énergies renouvelables sera d'autant moins coûteuse à mettre en place et adaptée aux populations rurales ou vulnérables qu'elle sera décentralisée. Soutenir l'émergence de producteurs locaux, attirer les investisseurs privés, garantir ces investissements, mobiliser les autorités locales et les représentants de consommateurs, tels sont les champs d'intervention de la coopération internationale identifiés par le rapport sur les conditions de réussite des partenariats public-privé dans le domaine de l'électricité, publié en juin 2011 par UN-Energy, un regroupement des agences des Nations unies travaillant pour un développement durable.

L'énergie solaire permet aux populations rurales vulnérables d'accéder à l'énergie à moindre coût. Tarialan, Aimag d'Uvs, Mongolie.

© UN Photo / Eskinder Debebe



L'ÉNERGIE SOLAIRE EST MOINS CHÈRE POUR LES PAUVRES QUE POUR LES RICHES d'après l'intervention de Harish Hande, SELCO, Inde

Décentraliser la production d'énergie (par exemple par le solaire) permet de travailler profondément sur le lien énergie-pauvreté. Elle permet aussi de se rendre compte que les énergies renouvelables, parfois présentées comme chères et réservées aux riches, sont particulièrement bien adaptées aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

En Inde, des populations rurales très vulnérables dépensent en moyenne 32 dollars par mois et par foyer à acheter des combustibles en l'absence de réseaux efficaces de distribution d'une énergie bon marché. Un investissement unique de 132 dollars leur permettrait de produire leur propre énergie solaire, c'est-à-dire d'améliorer leurs conditions de vie et leurs activités économiques et de réduire leurs dépenses.

La principale entrave à cette transition technologique reste financière : les populations les plus pauvres ne peuvent se permettre de planifier leurs dépenses sur des mois et réfléchissent plutôt en jours et en semaines. Elles ont donc besoin d'outils financiers capables d'accompagner ce genre d'innovations ainsi que d'expertise technique sur la qualité des équipements proposés. C'est ce que propose l'entreprise indienne SELCO, producteur d'équipements mais aussi intermédiaire financier pour les ménages les plus pauvres. Pour que cet accompagnement se généralise et réponde aux besoins, il faut changer notre vision collective de l'énergie solaire : c'est une énergie pour les pauvres.

IMAGINER ET FINANCER L'ADAPTATION

L'adaptation climatique des populations les plus vulnérables est un impératif absolu pour les politiques de lutte contre la pauvreté comme pour les politiques de protection de l'environnement. Le principe de responsabilité commune mais différenciée collectivement adopté dans les négociations climatiques exige des pays industrialisés de financer des mécanismes d'adaptation adaptés aux besoins des plus vulnérables. À la conférence de Copenhague puis à celle de Cancún en 2010, les négociateurs se sont ainsi engagés à dégager 30 milliards de dollars entre 2010 et 2020, puis 100 milliards de dollars par an à partir de 2020, de financements additionnels pour répondre à ces besoins. À Cancún, le Cadre de travail pour l'adaptation, un groupe d'experts chargés de réunir tous les savoirs et les bonnes pratiques en matière d'adaptation pour les rendre disponibles aux États, a été créé. Les multiples dimensions – technologiques, politiques et culturelles – du processus semblent ainsi maintenant reconnues. Les États membres de la CCNUCC ont également créé à Cancún le Fonds vert des Nations unies sur le climat, qui doit canaliser la plus grande partie du financement relatif aux changements climatiques. Ce fonds est régi par un conseil d'administration de 24 membres, au sein duquel sont représentés à égalité pays développés et pays en développement. Dès septembre 2011, les deux premiers projets ont été annoncés au

Sénégal et au Honduras, représentant un investissement total de 14 millions de dollars. Nul doute que le chantier ouvert à Cancún ne fait que commencer.

Élaborer une architecture financière capable de répondre à ces enjeux sera le premier défi. Au-delà des promesses des pays industrialisés, générer des flux suffisants et prévisibles demandera d'impliquer les pays les plus vulnérables dans l'élaboration des mécanismes. Elle devra articuler les dispositifs internationaux canalisant des flux Nord-Sud (Fonds d'adaptation de la CCNUCC, Fonds d'investissement climatique de la Banque mondiale), l'aide publique au développement (APD) et les efforts internes des pays les plus menacés. Le Bangladesh a ainsi dédié 40 millions de dollars de son budget national à la création d'un fonds fiduciaire sur les changements climatiques. Des projets pilotes de coopération climatique régionale émergent aussi. La Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility crée ainsi un fonds commun aux 16 pays de la zone pour répondre aux dommages suscités par un ouragan ou un tremblement de terre. Il permet de réduire de 40 % les primes d'assurance catastrophe naturelle de ces îles.

Le second enjeu pour inscrire l'adaptation dans une double logique de conservation environnementale et de promotion sociale est de faire de l'adaptation au changement climatique un laboratoire d'idées pour les politiques d'aide

au développement. Selon le World Resources Institute, les principes érigés à Rio en 1992 définissent d'ores et déjà les lignes directrices pour des politiques d'adaptation qui s'insèreraient dans une optique de développement durable :

- identifier les populations les plus vulnérables et privilégier la réduction des causes de cette vulnérabilité ;
- permettre (voire susciter) la définition des priorités des politiques d'adaptation au plus près des populations ciblées ;
- adopter une démarche de précaution privilégiant les mesures d'adaptation même en l'absence de certitude scientifique sur l'ampleur des menaces climatiques ;

- privilégier les expériences pratiques à la mise en place de cadre théorique pour l'action ;
- mener les projets de manière transparente pour favoriser la circulation de l'information sur leur contenu et leur impact ;
- favoriser la participation la plus large possible des parties prenantes sur le territoire concerné ;
- mettre en place des mécanismes de régulation des conflits ainsi que des dispositifs permettant aux populations d'obtenir réparation lorsqu'elles estiment que leurs droits ont été violés ou qu'elles ont subi un préjudice.



© Trees for the Future

L'intégration urbaine des plus pauvres demande de reconnaître les formes traditionnelles d'habitat. Ulan-Bator, Mongolie.

OULAN-BATOR : PAUVRETÉ URBAINE ET TRADITIONS CLIMATIQUES d'après l'intervention de Bharat Dahiya, ONU-Habitat, bureau de Bangkok, Thaïlande

La population d'Oulan-Bator, capitale de Mongolie, a triplé de 1991 à 2010, passant de 572 000 à 1,15 million. Si la ville compte pour 63 % de la production de richesse nationale, la pauvreté touche environ 30 % des habitants. Le taux s'élève à 45 % en zone périurbaine.

Une grande partie (jusqu'à 60 % en zone périurbaine) réside en yourtes, maintenant l'habitat nomade traditionnel malgré la réticence des autorités locales. Si cet habitat est bien adapté aux conditions climatiques extrêmes, il pose des problèmes concrets en matière d'assainissement, d'accès à l'eau et de pollution de l'air intérieur en raison des combustibles et des appareils utilisés.

Les politiques urbaines mongoles, jusqu'à maintenant, ont cherché à faire abandonner leurs yourtes aux populations qui s'installent en ville et dans sa périphérie. Le programme mené par ONU-Habitat cherche, quant à lui, des réponses innovantes répondant aux problèmes de pollution et de manque d'accès aux services urbains en reconnaissant les yourtes comme un habitat urbain possible. Il s'appuie sur la création de collectifs dans les quartiers capables de constituer un interlocuteur pour les autorités locales dans la réflexion sur l'aménagement des espaces.



3.4 Une feuille de route pour une économie verte ?

Préserver
la biosphère assure
les rendements
agricoles, l'accès
à l'eau et
aux ressources
naturelles.

Bien que très récente dans le vocabulaire politique, la notion d'« économie verte » repose sur trois questionnements structurels des politiques économiques : la durabilité de toute croissance, la valeur des ressources naturelles et des choix technologiques et les objectifs sociétaux comme l'emploi et la protection de l'environnement. Elle ne recouvre donc pas exactement le champ du développement durable sans lui être par nature opposée.

Constatant des effets de seuil au-delà desquels toute reconstitution du capital environnemental devenait impossible, les tenants de l'économie verte demandent des politiques environnementales musclées capables de réduire ce risque. Les coûts associés au dérèglement de la biosphère légitiment de réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Préserver la biosphère assure, en effet, les rendements agricoles, l'accès à l'eau et aux ressources naturelles et limite les risques naturels, les épidémies ou les maladies. Ces signaux positifs améliorent alors la confiance générale en l'avenir et incitent les acteurs à investir. Les partisans de l'économie verte souhaitent aussi internaliser les coûts d'usage des ressources écologiques dans l'économie par des taxes, l'émission de droits d'usage ou de normes limitant la pollution. Si cette intervention peut, dans un premier temps, engendrer des coûts d'adaptation pour les acteurs économiques, la rationalisation de l'utilisation de ressources limitées améliore la compétitivité des acteurs, en particulier celle des plus consommateurs en ressources naturelles. Depuis 2007, le PNUE s'est fait le défenseur de cette ligne politique à l'échelle internationale.



Le développement de l'agriculture bio au Brésil, une solution pour augmenter les revenus des petits agriculteurs.

© TreeForTheFuture

La crise économique et financière sévissant depuis 2008 a amené différents gouvernements à parler non plus seulement de « croissance verte » mais aussi de « relance verte », faisant ainsi de la transition vers une économie décarbonée une condition de la prospérité collective. Dans le cadre de la préparation du sommet Rio+20, un consensus s'est cristallisé autour de la promotion d'une économie verte censée engendrer « une amélioration du bien-être humain et de la justice sociale, tout en réduisant sensiblement les risques environnementaux et les pénuries écologiques » (Nations unies, mars 2011). Les emplois verts générés par les nouveaux secteurs sont présentés comme des emplois décents, apportant une sécurité matérielle suffisante, notamment parce qu'ils sont peu

délocalisables. Les emplois dans l'installation et la maintenance d'installations photovoltaïques créeraient ainsi, selon le Copenhagen Climate Council, 0,91 emploi par GWh et par an, contre entre 0,15 (nucléaire) et 0,11 (charbon, gaz) pour les énergies classiques.

Conçus comme un plan de relance, ces programmes verts comportent un volet d'innovation technologique qui s'exprime dans la volonté d'orienter les investissements vers des technologies non seulement nouvelles, mais aussi plus propres et plus efficaces en termes de consommation de ressources. L'idée est d'obtenir, par des investissements massifs, des gains de productivité à même de réduire le coût d'accès à ces nouvelles technologies « propres » et de générer ainsi de nouveaux

LES PARADOXES D'UNE CROISSANCE VERTE AU BRÉSIL d'après l'intervention de Fabio Scarano, Conservation International, Brésil

Selon le FMI, malgré une croissance forte du PIB en 2011, qui en fait la 6^e puissance économique mondiale, le Brésil reste encore en-deçà de ses ambitions en termes de développement humain, se classant au 73^e rang mondial. Le Brésil dispose de nombreux atouts naturels : il compte pour 20 % de la biodiversité mondiale et 15 % des eaux douces. Il possède un des plus grands stocks de carbone au monde et il est exportateur net de produits agricoles. Pourtant, si le nombre d'aires protégées ne cesse d'augmenter (plus de la moitié de l'Amazonie), 55 % de ce territoire a déjà disparu et 88 % des forêts atlantiques ont été saccagées. On peut dès lors s'interroger sur la manière de produire plus de

richesses sans consommer davantage de ressources naturelles.

Construire un Brésil vert implique de tirer de nouvelles conclusions de ces constats et de comprendre que les aires protégées ne portent pas atteinte à la croissance. L'État d'Amazonas en apporte ainsi un exemple. Les aires protégées représentent plus de la moitié de son territoire et sa capitale, Manaus, occupe la 4^e position du classement économique des villes brésiliennes. De même, l'État de l'Amapa, où 72 % des terres sont protégées ou gérées par des communautés autochtones, présentait en 2006 le plus fort indice de développement humain national.

marchés comme de nouvelles activités professionnelles. Ce changement d'emphasis au sein des processus de production doit générer des gains pour l'ensemble de l'économie ainsi que des modifications socioculturelles importantes, notamment la mise en place de nouvelles formations et la diffusion de nouveaux savoirs. Le pari est de mettre en place une boucle vertueuse de croissance auto-générée et respectueuse de l'environnement.

Si le transfert de technologie doit servir de catalyseur et si les pays industrialisés sont les premiers à s'y risquer, rien n'indique que la démarche est impossible pour les pays les

moins avancés (PMA). Dans un rapport de mai 2011, le PNUE, la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement des Nations unies rappellent, au contraire, les avantages comparatifs détenus par les PMA pour une croissance verte. Ces pays ont généralement un bas niveau d'émissions de carbone et sont moins dépendants des ressources fossiles – le changement de trajectoire sera ainsi moins difficile. Selon le rapport, plus l'agriculture est intensive en main-d'œuvre et l'exploitation des forêts communautaire, plus la croissance peut être globalement verte.

L'étude conseille, en conséquence, aux PMA, candidats à une « croissance verte », de diriger les investissements vers les secteurs améliorant directement les conditions de vie des plus pauvres, comme les énergies renouvelables localisées ou les services environnementaux.

Un des objectifs affirmés de Rio+20 devrait ainsi être une feuille de route commune sur l'économie verte mettant l'environnement au centre de la croissance et du commerce international. La 65^e Assemblée générale des Nations unies a travaillé en ce sens en juin 2011 pour aboutir à un consensus relativement large – de la Chine à l'Union européenne en passant par le Mexique ou le Maroc. Quelque mois plus tard, le *draft Zéro* de la déclaration envisage « un ensemble de stratégies différenciées, adaptées aux besoins des différents pays et des différents secteurs », permettant de conjuguer développement durable et lutte contre la pauvreté tout en tenant compte des spécificités de chaque pays. Le débat a aussi fait émerger différentes interrogations partagées au Nord comme au Sud : l'opportunité d'instaurer des taxes vertes et plus largement de développer des « instruments novateurs de financement pour la construction de l'économie verte »; la manière de gérer la transition dans certains secteurs ou d'abolir les subventions au secteur pétrolier sans porter préjudice aux populations les plus pauvres; le risque de barrières tarifaires vertes. La discussion donne ainsi des éléments sur ce qui

ferait un accord sur l'économie verte lors de la conférence de Rio+20 : le transfert et le financement de technologies propres vers les pays en développement, la promotion du développement durable et la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, des garde-fous contre le protectionnisme vert, des mesures flexibles qui prennent en compte les défis de chaque pays et n'entravent pas leur développement. La mise en place d'instruments communs de progrès global, national et sectoriel dans tous ces domaines est enfin reconnue comme incontournable.

Il est souhaitable qu'à l'occasion du Sommet de Rio+20, les hauts responsables des États n'oublient pas de rappeler dans leurs déclarations quelques-uns des principes adoptés vingt ans plus tôt à Rio. À savoir que « la guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable » (principe 24); que « la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables » (principe 25).

C'est en effet l'affaire de tous de créer les conditions pour que l'énergie créatrice des humains puisse s'épanouir. Et la première des conditions est l'installation de la paix entre les États et la prévention des conflits à l'intérieur des frontières, qu'ils trouvent leurs origines dans les désordres économiques, sociaux ou environnementaux.

En savoir plus...

Les documents relatifs à la conférence sont disponibles sur :

- www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/milieux-academiques
- www.institut.veolia.org/fr/travaux/conferences
- www.factsreports.org avec un numéro spécial « Pauvreté-Environnement » de la revue *FACTS Reports* comprenant des articles sur les actions de terrain présentées lors de la conférence (à paraître en 2012).

dont les documents de cadrage :

- « *Biodiversity and poverty: old debates, recent evidence and emerging controversies* », PAVAN SUKHDEV (GIST Advisory), RAPHAËL BILLÉ (Iddri), ROMAIN PIRARD (Iddri), KAAVYA VARMA (GIST Advisory);
- « *Poverty Eradication and Quality of the Environment in Urban and Peri-urban Areas* », DAVID SATTERTHWAITE (IIED), commentaires de BENOÎT LEFÈVRE (Iddri);
- « *What is the role of the private sector in combating poverty and caring for the environment* », FRÉDÉRIC DALSACE et DAVID MENASCÉ (Chaire Social Business/Entreprise et pauvreté, HEC);
- « *The Poverty-Climate Nexus: A Review of the Debate since the Stern Review* », LAURENCE TUBIANA (Iddri), NOURA BAKKOUR (Iddri), contributions de Lord NICHOLAS STERN.

Sur www.objectif-developpement.fr – rubrique Blog :

- entretien de M^{me} WANGARI MAATHAI, prix Nobel de la paix
- entretien avec le professeur AMARTYA SEN, prix Nobel d'économie
- 4 séquences d'interviews sur les thèmes abordés par la conférence

POUR ALLER PLUS LOIN :

- CNUCED, « Écotecnologies et technologies des énergies renouvelables en tant que solutions énergétiques pour le développement rural », note thématique établie par le secrétariat de la CNUCED.

- ISABELLE BIAGIOTTI et BENOÎT MARTIMORT-ASSO, « Responsabilité sociale des entreprises : une construction sociale », *Regards sur la Terre*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
- VIRGINIE BONNELL et FILIPPO VEGLIO, « Inclusive business for sustainable livelihoods », *Field Actions Science Reports* (en ligne), vol. 5, 2011, <http://factsreports.revues.org/840>
- ÈVE FOUILLEUX, « Les standards volontaires, instruments montants des politiques agricoles et alimentaires. Entre internationalisation et privatisation », dans Hervieu et al., *Les Mondes agricoles en politique*, Paris, Presses de Science Po, 2010, p. 372-396.
- Global Footprint Network, *Ecological Footprint Atlas*, 2009.
- ALLEN HAMMOND, WILLIAM J. KRAMER, JULIA TRAN, ROB KATZ, COURTLAND WALKER, *The Next 4 Billion: Market Size and Business Strategy at the Base of the Pyramid*, World Resources Institute et International Finance Corporation, mars 2007, http://pdf.wri.org/n4b_full_text_lowrez.pdf
- MICHAEL KUBZANSKY, ANSULIE COOPER et VICTORIA BARBARY, *Promise and Progress. Market-Based Solutions to Poverty in Africa*, The Monitor Group, mai 2011, www.monitor.com/Portals/0/MonitorContent/imported/MonitorUnitedStates/Articles/PDFs/Monitor_Promise_and_Progress_May_24_2011.pdf
- OCDE, « Historique de l'objectif de 0,7% », *Journal du CAD 2002*, vol. 3, n° 4, p. III/11-III/13, révisée en juin 2010, www.oecd.org/dataoecd/17/14/45539389.pdf
- ONU-Habitat, « L'état des villes africaines 2010. Gouvernance, inégalités et marchés fonciers », rapport 2010.
- ONU, Division de la population, Révision de l'estimation de la croissance de la population d'ici 2100, « World Population Prospects, the 2010 Revision », mai 2010, http://esa.un.org/wpp/unpp/panel_population.htm
- ONU, *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport de 2011, www.un.org/fr/millenniumgoals/pdf/report_2011.pdf
- PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2006. Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*, Paris, Economica, 2006.
- PNUE, CNUCED, UN-OHRLLS, « Why a Green Economy Matters for the Least Developed Countries », 2011, www.unctad.org/en/docs/unep_unctad_un-ohrlls_en.pdf
- UNESCO, A. Y. Hoekstra (ed.), « Virtual Water Trade: Proceedings of the International Expert Meeting on Virtual Water Trade », *Value of Water Research Report Series No. 12*, Delft, Pays-Bas, UNESCO-IHE, 2003.

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

Établissement public industriel et commercial, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer selon la politique définie par le gouvernement français.

Présente sur le terrain dans plus de 60 pays et dans 9 départements et collectivités d'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets pour améliorer les conditions de vie des populations, soutenir la croissance économique et protéger la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique... Grâce à une large palette d'instruments financiers, l'Agence répond de manière différenciée à des partenaires aux besoins et capacités de plus en plus variés. Sa filiale Proparco soutient les investissements privés. L'AFD collabore avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement. Elle a également développé de nombreux partenariats internationaux avec les agences d'aides européennes, les banques de développement, mais aussi les nouveaux pays donateurs et des fondations privées.

En 2011, l'AFD a autorisé des financements pour plus de 6,88 milliards d'euros, qui contribueront notamment à la scolarisation de 4 millions d'enfants au niveau primaire et à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 1,43 million de personnes. Les projets d'efficacité énergétique permettront d'économiser près de 3,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an.

www.afd.fr

INSTITUT VEOLIA ENVIRONNEMENT

L'Institut Veolia Environnement (France) est une association à but non lucratif créée en septembre 2001. Institut de prospective sur les sujets d'interface environnement et société, il entend mettre en évidence certaines tendances prépondérantes dans le domaine de l'environnement et, plus largement, du développement durable et proposer une plateforme de dialogue et d'échanges avec le milieu académique, les organisations institutionnelles et les différentes composantes de la société civile.

L'Institut s'appuie sur le Comité de prospective, instance centrale qui guide ses réflexions. Les membres de ce Comité sont : Hélène Ahrweiler, Harvey Fineberg, Pierre Marc Johnson, Philippe Kourilsky, Rajendra K. Pachauri, Mamphela Ramphele et Amartya Sen.

L'Institut développe trois instruments, en partenariat avec des experts intellectuels extérieurs : un programme de recherche prospectif notamment sur les villes durables ; deux publications, *S.A.P.I.EN.S*, un journal multidisciplinaire scientifique sur l'environnement et *FACTS Reports*, dédié aux actions de terrain innovantes menées entre autres par les ONG en faveur du développement ; un programme de conférences de prospective environnementale en France et à l'international.

Organisées conjointement avec des partenaires qualifiés, ces manifestations ont pour objet de créer un lieu de débat et de sensibiliser le milieu universitaire, les organisations institutionnelles et la société civile sur des orientations majeures.

Pour contribuer à la diffusion des connaissances, l'Institut rend l'ensemble de ses travaux et publications accessibles à tous (sur son site web, sa chaîne YouTube, etc.). Cette valorisation participe à la gestion de la connaissance comme un bien public.

www.institut.veolia.org

www.factsreports.org

www.sapiens-journal.org

Photo de couverture :
Bill & Melinda Gates Foundation

AFD
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12 - France
Tél. : + 33 1 53 44 31 31 / Fax : + 33 1 44 87 99 39 / www.afd.fr

INSTITUT VEOLIA ENVIRONNEMENT
15, rue des Sablons - 75016 Paris - France
Tél. : + 33 1 53 43 22 50 / Fax : + 33 1 53 43 22 86 / www.institut.veolia.org



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement
avec des encres végétales et sur papier FSC (gestion durable des forêts).

Déjà parus :



N°1 - Extrême pauvreté et développement
(AFD & ATD Quart Monde)



N°2 - Humanitaires et développeurs : comment agir ensemble en sortie de crise et de conflit
(AFD & Groupe URD)



N°3 - Enseignement des partenariats AFD/Collectivités territoriales françaises
(AFD & Cités Unies France)



N°4 - Collectivités territoriales & commerce équitable
(AFD & Plate-forme pour le commerce équitable)



N°5 - Appui aux systèmes productifs locaux ou « clusters »
(AFD & ONUDI)



N°6 - Entreprises et développement
(AFD & IMS-Entreprendre pour la Cité)



N°7 - Eau et assainissement en sortie de crise : entre urgence et développement
(AFD & Groupe URD)



N°8 - Parcs naturels régionaux de France & coopération décentralisée
(AFD & Fédération des PNR de France)



N°9 - Indications géographiques : qualité des produits, environnement et cultures
(AFD & Fonds Français pour l'Environnement Mondial)



N°10 - Agendas 21 et actions internationales des collectivités
(AFD, Région Île-de-France & ARENE)



N°11 - Le partenariat avec les sociétés civiles pour le développement
(AFD & CCFD - Terre Solidaire)



N°12 - Les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place de politiques sociales
(AFD & Samusocial International)



INSTITUT

Veolia Environnement